

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Première Commission**2^e séance**Lundi 30 septembre 2002, à 10 heures
New York*Documents officiels*

Président : M. Kiwanuka (Ouganda)*La séance est ouverte à 10 h 15.***Déclaration du Président**

Le Président (*parle en anglais*) : C'est avec beaucoup d'humilité et d'espoir que je commence officiellement mon travail en tant que Président de cette Commission. Les problèmes de sécurité internationale dont nous devons traiter sont à la fois importants et graves – importants, en ce qu'ils recouvrent des questions de portée mondiale, et graves, parce qu'ils portent sur des questions qui affectent les fondements mêmes de la sécurité humaine. L'année dernière, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du Secrétaire général a mis en garde dans son rapport annuel contre une « crise de la diplomatie multilatérale du désarmement ». Faisons preuve dans nos délibérations d'une nouvelle détermination à ranimer l'esprit du multilatéralisme qui est si essentiel aujourd'hui si l'on veut faire face aux menaces mondiales. C'est peut-être là la plus grande difficulté que nous devons surmonter – et il ne saurait être question d'échouer.

Comme c'est devenu l'usage, la Commission examinera certaines résolutions qui font écho à d'autres résolutions adoptées lors de sessions antérieures de l'Assemblée générale. Ce sont là ce que l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld appelait autrefois les « plantes vivaces » de notre processus délibératif. Nous devons avoir pour objectif de continuer le processus de renforcement des normes

mondiales visant à éliminer les armes les plus meurtrières que le monde ait jamais connues; nous devons favoriser la limitation des autres armes qui menacent la paix et la sécurité internationales et étudier les mesures à prendre afin de favoriser la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

Toutefois, nous allons également examiner plusieurs questions nouvelles, y compris certaines qui ne sont pas encore pleinement régies par des obligations conventionnelles formelles ou, dans certains cas, qui ne sont pas régies du tout par de telles obligations – comme celles des missiles, des armes légères, de la sécurité de l'information et de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. En bref, nous allons étudier les moyens de construire et de renforcer l'architecture de la paix et de la sécurité internationales en même temps que nous cherchons à renforcer les fondations sur lesquelles doit reposer cet édifice. Ce faisant, nous devons reconnaître la nécessité d'adapter les différents moyens de parvenir au désarmement, à la non-prolifération et à la limitation des armements dans un monde en mutation, mais nous devons aussi réaffirmer notre appui collectif aux principes immuables et aux normes mondiales convenues qui ont bien servi les intérêts de tous les États Membres au long des années.

Comme le dit un vieux proverbe de mon pays « Aussi loin qu'un fleuve coule, il n'oublie jamais sa source » La source première à laquelle nous puisons

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pour notre travail dans le domaine du désarmement est, bien sûr, la Charte des Nations Unies, qui prévoit à l'Article 11 que l'Assemblée générale

« peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité ».

Les autres sources auxquelles nous puisons incluent nos délibérations et nos mandats antérieurs de même que les autres attentes suscitées par les délibérations des conférences internationales et les traités multilatéraux.

Nombre des principes fondamentaux qui continuent de servir d'élément de base de la légalité en matière de désarmement figurent dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui indique que

« La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. » (*S-10/2, par. 13*)

La vérité fondamentale reflétée dans cette disposition particulière a été prouvée de manière tragique par les attentats terroristes commis le 11 septembre 2001 – actes qui se sont produits malgré les énormes contrastes entre les forces dont disposaient le groupe des assaillants et celles dont dispose la dernière superpuissance du monde.

À la suite de ces événements d'une brutalité atroce, des observateurs partout dans le monde se sont posé de plus en plus la question du « pourquoi? » – non pas dans le but de justifier ces attaques mais pour comprendre pourquoi elles s'étaient produites et ainsi réduire le risque que des événements similaires ne se reproduisent. Bien que le rapport de 1987 de la Conférence internationale sur le rapport entre le désarmement et le développement n'ait pas complètement prévu à quel point le terrorisme allait devenir une priorité essentielle en matière de sécurité pour la communauté mondiale, il a néanmoins fait

preuve d'une grande sagesse en soulignant l'importance qu'il y a à examiner les causes profondes des conflits tout en mettant en garde contre le recours à la force et l'utilisation des armes en tant que moyens appropriés ou efficaces de régler ces conflits.

Le rapport soulignait que

« Le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec la vigueur qu'il y a jusqu'à présent apportée, soit s'orienter délibérément et avec toute la diligence voulue vers un développement social et économique plus stable et équilibré, allant de pair avec un ordre économique et politique plus viable sur le plan international. Il ne peut s'engager dans ces deux directions à la fois. » (*A/CONF/130/39, chap. II, par. 4*)

Vu la tendance récente à une augmentation des dépenses militaires et les problèmes plus chroniques de la pauvreté humaine et du sous-développement, quels progrès avons-nous réalisés depuis que ce rapport de 1987 a noté qu'il

« est de plus en plus largement reconnu que le surarmement et le sous-développement constituent l'un et l'autre une menace pour la paix et la sécurité internationales? » (*ibid. par. 6*)

En fait, une bonne part des points à l'ordre du jour de notre Commission depuis des décennies reflètent les difficultés qui empêchent le monde depuis longtemps de résoudre ces problèmes étroitement liés entre eux. Aujourd'hui plus que jamais, nous pouvons constater la distance considérable qu'il nous reste à parcourir pour arriver à un monde exempt d'armes de destruction massive et un monde où les autres armes seront limitées à ce qui est nécessaire pour faire respecter les obligations internationales et assurer la sécurité des frontières et la sécurité intérieure. Dans les délibérations que nous aurons au cours des semaines à venir, nous aurons tous intérêt à nous souvenir non seulement de la source du fleuve dont nous suivons le cours mais aussi de sa destination.

Nous devons également examiner le parcours que nous allons suivre vers notre destination, c'est-à-dire notre propre processus de délibération. Nous devons à la fois lire le récent rapport du Secrétaire général sur la réforme des Nations Unies et en tenir compte, en particulier pour ce qui est des sections de ce rapport qui demandent que l'on réduise le nombre de rapports

que le Secrétariat doit publier ainsi que le nombre de réunions et que l'on améliore la coopération avec le public et les groupes de la société civile.

Faisons en sorte que la Première Commission contribue à la réalisation de ce processus de réforme de façon à renforcer la paix et la sécurité internationale aussi efficacement que possible. J'ai l'intention de consulter le Bureau pour essayer de voir quelles sont les différentes options qui s'offrent à la Commission pour éliminer la préparation de rapports devenus inutiles, peut-être par l'adoption de clauses-couperets et en mieux ciblant les résolutions de la Commission tout en limitant le nombre. Comme l'a signalé le Secrétaire général, nous pourrions ainsi montrer que notre détermination de promouvoir des résultats en matière de désarmement suppose que nous puissions évaluer régulièrement les progrès réalisés.

Un autre des thèmes majeurs du rapport du Secrétaire général est que l'ONU doit continuer de faire ce qui importe vraiment, en particulier en s'en tenant aux priorités définies dans la Déclaration du Millénaire et lors des différentes conférences mondiales qui ont eu lieu au cours des 10 dernières années. Depuis que l'Assemblée générale a adopté sa première résolution, en 1946, l'ONU a eu comme priorité l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. Cela doit rester pour nous une priorité essentielle. La Déclaration du Millénaire a réaffirmé cet objectif en soulignant l'importance du respect des traités de désarmement. Il est donc logique que les armes nucléaires, les plus meurtrières de toutes, continuent de recevoir le plus d'attention de la part de la Commission, pour ce qui est tant des événements positifs qui sont intervenus que des domaines dans lesquels on peut encore progresser.

Nous ne devrions pas prêter moins d'attention au respect des règles internationales sur le désarmement et sur la non-prolifération, qui sont deux aspects interdépendants, et examiner ces deux questions ensemble à la Commission est effectivement faire ce qui importe. Cet effort collectif nécessitera également que nous mettions l'accent sur ce qui reste encore à régler en matière d'élimination des armes chimiques et biologiques. En l'occurrence, notre but doit être d'encourager une adhésion universelle aux conventions sur les armes chimiques et biologiques ainsi que le respect de toutes leurs dispositions, en particulier celles qui exigent la vérification de la destruction des

stocks d'armes et interdisent de fournir une assistance pour l'acquisition de ces armes.

En ce qui concerne les armes classiques, la Conférence sur les armes légères de juillet 1991 a fait d'importants progrès en faisant du commerce illicite des armes légères et de petit calibre une priorité internationale. Conformément au programme d'action adopté par cette Conférence, les pays du monde entier s'emploient maintenant à revoir leurs lois et leurs politiques, ce qui traduit une nouvelle détermination à combattre ce problème délicat. Plus on tardera à le résoudre, et plus longtemps il entravera le désarmement, le développement, le respect des droits de l'homme, l'aide humanitaire et bien d'autres aspects. Les armes légères ne font pas encore l'objet d'engagements multilatéraux juridiquement contraignants. Mais les normes internationales se renforcent d'année en année en ce qui concerne d'autres armes classiques meurtrières comme les mines terrestres. Dans ces deux domaines, les efforts nationaux, les initiatives régionales et les règles mondiales ont ensemble un énorme potentiel d'alléger la menace que sont pour l'humanité des armes qui affectent chaque année la vie de millions de personnes dans les pays en développement.

Mon prédécesseur, l'Ambassadeur André Erdős, a terminé sa déclaration liminaire, l'année dernière, en disant : « Ce qui est en jeu ici et maintenant, dans cette salle 4 du Siège de l'ONU, à l'automne 2001, n'est rien moins que la survie et la sécurité de l'espèce humaine » (A/C.1/56/PV.3, p.3). Le seul changement que j'apporterais à cette phrase aujourd'hui est de remplacer la date par 2002, car les enjeux n'ont fait qu'augmenter depuis l'année dernière. Nous devons poursuivre nos efforts pour trouver de nouveaux moyens plus efficaces d'encourager les États à régler leurs différends sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Nous devons continuer à chercher à réduire le nombre d'armes de destruction massive et renforcer les contrôles sur les stocks restants jusqu'à leur élimination totale. Nous devons manifestement faire plus pour encourager une réduction des dépenses militaires, tout en renforçant l'attention que porte le monde aux racines sociales et économiques plus profondes des menaces en matière de sécurité. Nous devons également reconnaître la nécessité de redoubler d'efforts pour que les générations à venir aient l'éducation et la formation nécessaires pour pouvoir prendre des décisions informées sur les questions

essentielles dont est saisie notre Commission. Nous devons renforcer l'ordre public international en matière de désarmement et de régulation des armes en nous employant à assurer l'adhésion universelle aux normes mondiales convenues et en codifiant de nouvelles normes, selon que de besoin, pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité et la paix dans le monde du fait des nouvelles technologies.

Enfin, nous devons réaliser toutes ces tâches en coopérant les uns avec les autres, car en fin de compte le respect mutuel et la coopération multilatérale sont indispensables si nous voulons trouver des solutions mondiales aux problèmes de sécurité mondiale dont nous allons discuter. Ensemble, montrons au monde ce que le multilatéralisme peut permettre de réaliser.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole en premier lieu à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

M. Dhanapala (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse toutes mes félicitations pour votre accession à la présidence de notre Commission. Votre expérience en matière d'éducation, de développement et de désarmement vous donne une base solide pour présider les travaux de cette importante Commission. Je souhaite en outre souhaiter la bienvenue aux représentants de la Suisse et du Timor-Leste, qui nous rejoignent au sein de notre Organisation en tant que 190^e et 191^e Membres. Je félicite aussi les autres membres du Bureau et garantis le plein appui du Département des affaires de désarmement à tous les efforts tendant à faire de cette session un succès.

Et il faut que cette session soit productive, car certaines des questions à l'ordre du jour affectent la vie de milliards d'êtres humains, partout dans le monde, plus que nous l'imaginons ou que nous sommes prêts à l'admettre. Nous sommes ici non pas pour suivre un rituel vide sens, mais pour soutenir un processus qui consiste à renforcer la paix et la sécurité internationale grâce à des mesures qui comprennent l'élimination totale des armes de destruction massive et la maîtrise efficace d'autres types d'armes meurtrières. Nombre de ces questions, en particulier celles qui concernent les armes nucléaires, détermineront également les conditions de la paix et de la sécurité internationale pour les générations à venir.

La façon dont la Commission relèvera ces défis dépendra dans une grande mesure de la façon dont elle

organisera ses travaux. Dans son dernier rapport sur la réforme et le renforcement de l'ONU, le Secrétaire général offre des conseils opportuns et pertinents pour faire de l'ONU une institution plus efficace. Le Secrétaire général souligne notamment qu'il est d'une importance cruciale que l'Assemblée générale poursuive ses efforts pour rationaliser son ordre du jour et pour concentrer son attention sur les résultats ayant davantage de pertinence et d'impact politique sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire. En d'autres termes, il veut parler de résultats ou, comme vous l'avez vous-même dit, Monsieur le Président, d'un désarmement axé sur des résultats.

Il faudra pour cela que la Commission s'efforce davantage d'éliminer les points de son ordre du jour qui se chevauchent, qu'elle cesse de perdre du temps et des ressources sur des rapports et des débats répétitifs afin de réduire les doubles emplois et de regrouper les questions interdépendantes, tout cela dans le cadre d'un processus délibératif cohérent.

Bien que les défis, des points de vue tant administratif que du fond, soient immenses, les avantages que le désarmement peut offrir pour les surmonter sont aussi vastes qu'abondants. Le désarmement contribue à la prévention des conflits, au renforcement de la confiance au niveau régional, à la réduction des menaces qui pèsent sur les réfugiés et à la promotion du droit le plus précieux de l'être humain, le droit à la vie.

Le désarmement sert les intérêts du développement économique en canalisant des ressources humaines et financières précieuses vers des fins plus productives et il contribue à régler les redoutables problèmes environnementaux hérités des programmes passés et présents de mise au point et de fabrication d'armes. Éduquer sur le désarmement contribue à préparer la jeune génération à relever les défis sécuritaires qui l'attendent sans avoir à compter sur les armes de destruction massive ou sur le recours à la menace ou à l'emploi de la force. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, il est clair que le désarmement sert les buts les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Tout le monde a un intérêt dans le désarmement, qui est une priorité centrale de l'ONU depuis sa création.

L'immense travail qui reste à accomplir peut cependant donner à réfléchir, surtout s'agissant d'un point figurant de longue date à l'ordre du jour de cette

Commission, à savoir la relation entre le désarmement et le développement. À titre d'exemple, et en dépit d'autres réalisations, le récent Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg n'a pas su saisir l'occasion extraordinaire qui lui était donnée de s'attaquer à cette question. Bien que le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable fasse référence à la paix et à la sécurité en tant que facteurs essentiels pour le développement durable, il n'a pas tenu compte des dépenses militaires mondiales effectuées cette année et qui sont estimées à plus de 850 milliards de dollars. Alors que selon le dernier Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tous les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient être atteints si l'aide publique au développement augmentait d'environ 50 milliards de dollars, soit une simple fraction des dépenses militaires actuelles, et était maintenue à ce niveau. Sommes-nous prisonniers du syndrome de la sécurité fondée sur les armes au point d'oublier combien le désarmement sert les objectifs de développement?

J'ai récemment proposé – pour examen et appui de la part d'un ou plusieurs États Membres – la création d'une commission internationale sur les armes de destruction massive composée d'experts de renom issus de différents pays et placée sous la conduite de co-présidents représentant le Nord et le Sud. Cela serait un moyen d'explorer de nouvelles possibilités et d'approfondir la compréhension collective des nombreux avantages que le désarmement offre à l'humanité. La commission pourrait examiner les problèmes liés à la fabrication, à l'accumulation, à la prolifération et à l'utilisation à des fins terroristes de ces armes, ainsi que les questions liées à leurs vecteurs de lancement. Elle pourrait préparer à l'intention de la communauté internationale un rapport qui aurait pour objectif d'inciter une réflexion nouvelle et d'encourager des actions concrètes pour libérer le monde de la menace de ces armes, dont l'utilisation est aujourd'hui plus probable que jamais.

Toutefois, les progrès vers ces objectifs sont aléatoires et non inévitables. S'exprimant devant les États Parties participant à la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Secrétaire général a mis en garde contre l'engourdissement croissant des mécanismes multilatéraux de désarmement. Réponse

de sinistre présage à cet avertissement, la Commission du désarmement de l'ONU ne s'est pas réunie cette année, année où elle devait commémorer son cinquantième anniversaire, alors que dans le même temps la Conférence du désarmement achevait sa quatrième session successive sans consensus sur un programme de travail.

L'année prochaine marquera le vingt-cinquième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de son historique Document final (1978). Pourtant, quelque 30 000 armes nucléaires se trouveraient toujours stockées dans le monde entier, les dépenses militaires annuelles approchent rapidement les 1 000 milliards de dollars sans limites à l'horizon, et 639 millions d'armes légères et de petit calibre circulent toujours autour de la planète. Deux ans seulement après que les États dotés de l'arme nucléaire se sont engagés sans équivoque, lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP, à éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires, nous continuons d'entendre parler de doctrines stratégiques appelant à l'utilisation des armes nucléaires, y compris des doctrines qui n'excluent pas une utilisation préventive de ces armes, même contre des États non dotés de l'arme nucléaire.

L'année 2002 restera-t-elle dans les mémoires comme l'année du cinquantenaire de la naissance de la bombe à hydrogène ou comme l'année où l'on a obtenu des résultats substantiels en faveur de la paix et de la sécurité internationales? La réponse, dans une certaine mesure, est entre vos mains.

Le verdict concernant les efforts de cette année dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération est pour l'heure quelque peu mitigé. Sur une note positive, toutefois, je suis heureux d'annoncer à la Commission que le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan et viennent de convenir, lors d'une réunion d'un groupe d'experts tenue la semaine dernière à Samarkande, du texte d'un traité faisant de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires. Ils sont aussi convenus que le traité devrait être signé le plus tôt possible. Il s'agit d'une avancée importante, pas seulement pour les États d'Asie centrale, mais aussi pour l'ONU, qui les a aidés dans leurs efforts depuis 1997 conformément à la résolution 52/38. Cette avancée est d'autant plus importante que cette région aurait, par le passé, abrité plus de 700 armes nucléaires tactiques, sans oublier les

quelque 1 400 armes nucléaires stratégiques appartenant à l'ancienne Union soviétique que le Kazakhstan a rendues à la Fédération de Russie avant d'adhérer au TNP en 1995.

Toujours sur une note positive, l'accord sur la maîtrise des armements conclu récemment entre les États-Unis et la Fédération de Russie afin de réduire les déploiements d'armes nucléaires stratégiques fait naître de nouveaux espoirs de voir un jour ces progrès s'étendre au désarmement réel, à la transparence et à la vérification, pendant que l'on y incorporerait progressivement de nouveaux engagements en faveur du désarmement pris par les autres États qui possèdent de telles armes.

Le sort des armes nucléaires tactiques est une autre question de l'ordre du jour du désarmement nucléaire mondial qui reste encore à régler. Le monde entier accueillerait avec une satisfaction particulière toute nouvelle initiative relative à la destruction matérielle des armes nucléaires, ainsi qu'aux matières fissiles et aux vecteurs. Je note à cet égard que le Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8) a annoncé lors de son récent Sommet de Kananaskis une initiative de partenariat mondial devant fournir 20 milliards de dollars sur 10 ans afin d'aider la Fédération de Russie et d'autres pays dans leurs activités de désarmement relatives aux armes de destruction massive. J'espère que le système des Nations Unies participera à la mise en oeuvre de ces activités.

Autre élément positif, huit États ont signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires depuis la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, en novembre dernier. Ceci porte à 166 le nombre total des signataires, dont 94 l'ont ratifié. Il est encourageant pour le soutien à ce Traité de voir que de nouveaux efforts diplomatiques sont en cours pour parvenir à ce noble objectif.

Je me félicite également des décisions prises récemment par Cuba en vue d'adhérer au TNP et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Ce sont là deux pas supplémentaires vers l'universalité des normes mondiales de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Outre ces progrès, la participation des États Membres a augmenté considérablement l'an passé grâce à deux importantes mesures de transparence offertes par l'ONU – le Registre des armes classiques

et l'instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires. Jusqu'à présent, 77 États ont fourni des données sur leurs dépenses militaires – en hausse de 50 % par rapport à 2000 – et 120 États ont présenté des données pour le Registre, ce qui est plus que l'année dernière, où un niveau de participation record avait pourtant déjà été atteint. À travers son activité avec les gouvernements intéressés, ses ateliers, ses colloques et ses publications, le Département des affaires de désarmement travaille d'arrache-pied pour obtenir de tels résultats. J'encourage tous les États Membres qui n'ont pas encore pris part à ces mesures à le faire, et j'espère qu'un jour, tous les pays tireront profit des avantages que procure l'instauration d'un climat de confiance et de transparence. Je voudrais saisir cette occasion pour faire remarquer que l'Afrique du Sud a même promulgué une loi exigeant la participation du pays au Registre. J'espère que cet exemple sera suivi par d'autres pays dans les années à venir.

En ce qui concerne les armes légères, les États Membres ont réagi de manière satisfaisante au Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet 2001. Cela comprend leurs réponses à la demande du Secrétariat de produire des rapports nationaux sur les mesures de mise en oeuvre, ainsi que certaines avancées encourageantes vers la surveillance du respect des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité, en particulier en Angola, en Sierra Leone et dans plusieurs autres pays africains. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur le traçage des armes légères a bien avancé dans ses travaux, qu'il devrait avoir terminés en mai 2003. Tout en renforçant le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères du Secrétaire général, le Département des affaires de désarmement recherche un appui extrabudgétaire afin de mettre en place un service consultatif sur les armes légères qui aiderait à la mise en oeuvre du Programme d'action. Grâce à l'action conjuguée des États Membres et aux efforts continus des groupes et des particuliers qui composent la société civile, il apparaît que les armes légères figurent désormais en bonne place dans le programme multilatéral de maîtrise des armements, place qui leur revient de toute évidence.

La question des mines terrestres, qui n'a fait l'objet que de mauvaises nouvelles pendant tant

d'années, fait maintenant figure de réussite remarquable pour le désarmement, même s'il faudra redoubler d'efforts dans les années à venir afin de traiter ce problème dans un grand nombre de pays. On compte désormais 129 États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et 66 États parties au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques. Il convient de noter également que le nombre d'États parties à ces deux traités a augmenté cette année. Dans l'intérêt des civils innocents qui continueront de périr du fait des mines terrestres et des munitions non explosées qui restent disséminées après des conflits armés, je rends hommage aux efforts qui sont actuellement déployés par la communauté internationale pour relever ces graves menaces pour sécurité humaine.

Néanmoins, d'autres événements observés cette année peuvent difficilement être considérés comme des progrès ou des revers, dans la mesure où les conditions restent fortement aléatoires. Au sommet de la liste figure l'action internationale visant à réduire les risques d'utilisation d'armes de destruction massive dans le cadre d'actes terroristes. Pour ce qui est des activités menées au sein du Secrétariat, le Secrétaire général a présenté le mois dernier un rapport du Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU, qui contenait 31 recommandations relatives à l'action à entreprendre contre cette menace planétaire et dont plusieurs étaient liées au désarmement. La recommandation 18, par exemple, préconise d'envisager l'instauration au sein du Département des affaires de désarmement d'un mécanisme qui surveillerait les évolutions mondiales quant à l'utilisation éventuelle des armes de destruction massive dans le cadre d'actes terroristes et qui présenterait un rapport biennal sur la question. Le Département recherche maintenant l'appui de fondations privées et d'États Membres pour pouvoir assumer ce rôle.

D'un autre côté, toutefois, plusieurs des grands traités censés lutter contre cette menace sont encore loin d'être universels. C'est le cas du Traité sur la non-prolifération (TNP) et des conventions sur les armes chimiques et sur les armes biologiques. En outre, les douze traités des Nations Unies sur le terrorisme ne sont toujours pas universels, alors que les efforts en vue de parvenir à une convention globale relative à la lutte contre le terrorisme ou à la répression du terrorisme nucléaire n'ont toujours pas abouti. En ce

qui concerne les améliorations apportées aux garanties nucléaires, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a récemment déploré le fait que seulement 27 pays ont mis en vigueur des protocoles additionnels avec l'AIEA. Par ailleurs, il a fait remarquer qu'il fallait faire davantage encore pour renforcer la sécurité physique des matières nucléaires et la sûreté nucléaire dans le monde. Il a également souligné que les fonds dont dispose l'Agence sont insuffisants pour lui permettre de mener à bien un grand nombre de ses activités hautement prioritaires, telles que celles relatives aux garanties.

Le fait que, l'an passé, les efforts de longue haleine visant à établir un protocole qui renforcerait la Convention sur les armes biologiques se soient soldés par un échec a suscité un sentiment de déception parmi la communauté internationale. Cet événement a ralenti l'action menée contre ces armes meurtrières dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et la lutte contre le terrorisme. Le défi, pour tous les pays, consistera à veiller à ce que la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques ne se résume pas à une suite de discours de 10 minutes ou à deux semaines de critiques mutuelles. Les États parties ont sans doute un sens de la diplomatie suffisamment développé pour concevoir d'autres scénarios et convenir des mesures susceptibles d'être approuvées par tous avant la prochaine conférence d'examen prévue pour 2006. Ne pas parvenir à un tel compromis serait trahir les espoirs du monde entier face aux menaces que des États et des groupes terroristes continuent de faire planer avec les armes biologiques.

La reprise des inspections du désarmement en Iraq pose, elle aussi, un défi. Il est encourageant de constater que la communauté internationale soutient pleinement l'intégrité des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iraq ainsi que la nécessité de respecter intégralement ces résolutions. De manière générale, toutes les obligations de désarmement devraient être rigoureusement appliquées. Le respect de ces obligations est absolument vital pour l'efficacité et la crédibilité des activités de désarmement. Il est également heureux que le Gouvernement iraquien ait accepté de façon inconditionnelle le retour des inspecteurs internationaux. Plus tôt la communauté internationale pourra vérifier que l'Iraq s'acquitte de ses obligations de désarmement et autres qui découlent

de ces résolutions, plus vite on pourra chercher à atteindre l'autre objectif énoncé dans ces résolutions, c'est-à-dire la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, objectif auxquels tous les États de la région ont souscrit explicitement ou implicitement.

Il y a deux autres questions à l'ordre du jour qui continuent de poser de grandes difficultés : à savoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et les missiles. Les rapports sur cette question, qui ont été préparés par les groupes d'experts mis en place par la Commission, sont soumis à votre approbation cette année. En ce qui concerne la première question, il est quelque peu surprenant de constater qu'une attention très limitée est accordée au désarmement et à la non-prolifération dans les systèmes d'enseignement de par le monde, compte tenu de la gravité des problèmes qui y sont liés. Cependant, le rapport sur l'éducation indique la manière dont de nouveaux efforts peuvent être déployés afin de remédier à cette situation et, certainement, de tels efforts sont nécessaires pour la future génération des dirigeants de la planète et de leurs concitoyens.

Pour ce qui est des missiles, il est encourageant de voir qu'un groupe d'experts gouvernementaux originaires de pays très variés est parvenu à un consensus sur le sujet, même si son rapport contient fort peu de recommandations concrètes. Le fait qu'il existe un tel rapport et l'inscription de la question des missiles à l'ordre du jour de l'Assemblée générale constituent des signes encourageants qui montrent que la communauté internationale commence lentement à relever le défi que le Secrétaire général a lancé en 1999 en mettant l'accent sur l'absence de normes multilatérales dans ce domaine.

Le fait que les États travaillent à de nouvelles mesures de raffermissement de la confiance et à un code de conduite relatif à la fabrication, à la mise au point et aux exportations de missiles est encourageant même si, malheureusement, tout porte à croire que ces progrès ne s'étendent pas au domaine du désarmement, où sans aucun doute ils sont les plus nécessaires. Les efforts se poursuivent cependant afin de parvenir à une interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous devons protéger ce domaine de la course aux armements – comme nous l'avons fait pour les fonds marins et l'Antarctique – et nous devons protéger les ressources spatiales de toutes les nations au nom de la paix et de la sécurité internationales.

Le Département des affaires de désarmement accorde une attention particulière à la problématique hommes-femmes dans le contexte du désarmement. Les Membres se souviendront que l'année dernière, en coopération avec la Division de la promotion de la femme et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes, nous avons publié une série de notes explicatives sur une démarche tenant compte des sexospécificités. Le Département a l'intention de continuer de respecter ses engagements en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique et a prévu d'élaborer un plan d'action tenant compte des sexospécificités dont le but sera de passer du concept à la pratique.

Il y a d'autres domaines, cependant, où nous n'avons constaté que fort peu de progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Parmi ceux-ci figurent la République populaire démocratique de Corée qui continue de ne pas respecter l'Accord de garanties conclu dans le cadre du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires. Bien que la Déclaration de Pyongyang rédigée récemment par le Japon et la République populaire démocratique de Corée indique que les deux pays respecteront les accords internationaux pertinents, la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a adopté le 21 septembre une résolution constatant avec regret que les discussions entre l'AIEA et la République populaire démocratique de Corée n'avaient donné que fort peu de résultats positifs et concrets sur les questions importantes, dont la préservation des informations et la mise en oeuvre des garanties. Nous nous félicitons de la perspective d'autres dialogues bilatéraux afin d'accomplir des progrès à cet égard.

En Asie du Sud-Est – encore une fois – nous avons été témoins de la persistance de dangers nucléaires qui rappellent la crise des missiles de Cuba. Et pourtant, des approvisionnements d'origine étrangère continuent d'alimenter la course aux armements dans la région. Par ailleurs, il est regrettable que le Traité de Pelindaba – cet accord historique interdisant le déploiement d'armes nucléaires sur le continent africain – n'ait encore réuni que 13 parties, soit moins du quart des États qui ont signé le Traité, qui n'a pas eu de nouveau membre depuis 1999.

Mes remarques seraient incomplètes si je ne rendais pas hommage aux organisations non

gouvernementales qui continuent avec courage d'oeuvrer pour la cause du désarmement malgré le manque de ressources, les règles de procédure discriminatoires applicables aux réunions consacrées au désarmement et les stratégies de dissuasion mises en place volontairement par certains Gouvernements.

Il est impossible d'aborder l'intégralité des questions inscrites à l'ordre du jour ou, au demeurant, des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour mais qui devraient l'être. Ce qui est le plus important, c'est que nous persistions dans nos efforts en vue d'améliorer la situation en matière de paix et de sécurité internationales dans un monde dangereusement sur-armé. Nous serons jugés à l'aune non pas des prix qui nous sont attribués, mais des obstacles que nous surmonterons dans le cadre de cet effort héroïque. Nous devons garder à l'esprit les mots de Vijaya Lakshmi Pandit, l'ancien et distingué Président de l'Assemblée générale, qui a dit : « Plus nous transpirerons lors du processus de paix, moins nous saignerons pendant la guerre ». Avant toute chose, il ne faut pas que nous perdions de vue la portée universelle des principes et des valeurs qui sont au coeur du système de la paix et de la sécurité de la Charte des Nations Unies – système qui reconnaît l'égalité de tous les États au regard de la primauté du droit et dont les sujets doivent comprendre que la meilleure façon de promouvoir leurs intérêts nationaux est de promouvoir les intérêts communs de l'humanité toute entière.

Deux ans à peine après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, nous devons également nous souvenir des valeurs fondamentales essentielles aux relations internationales du XXI^e siècle qui ont été affirmées dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités. La réalisation de ces principes et de ces valeurs est inextricablement liée au processus de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer le débat général sur tous les points concernant le désarmement et la sécurité internationale

Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points concernant le désarmement et la sécurité internationale

M. Albin (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation mexicaine, j'ai le plaisir de vous

féliciter très chaleureusement, Monsieur, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission et voudrais vous remercier pour l'importante déclaration que vous avez présentée en début de séance. Soyez assuré de pouvoir compter sur notre appui dans le cadre de vos activités à la tête de cette Commission. Je voudrais également profiter de cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur André Erdős pour la façon dont il a exercé la présidence de la Première Commission durant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, pour la déclaration liminaire importante et utile qu'il vient de faire il y a quelques instants, et tout particulièrement pour ce qui est de son appel lancé afin que la présente session s'avère productive. Assurément, l'ordre du jour du désarmement international le mérite.

L'année qui s'est écoulée depuis que nous nous sommes réunis au début du mois d'octobre 2001 a été marquée par la lutte internationale contre le terrorisme, ainsi que par les efforts internationaux visant à empêcher que des groupes terroristes n'aient accès à des armes nucléaires ou à d'autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, au moment même où nous devrions redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, on voit se développer au contraire des doctrines inquiétantes qui postulent de nouvelles utilisations pour ces armes. Le Mexique réaffirme son ferme attachement à l'élimination totale des armes nucléaires, qui constitue une priorité constante de sa politique extérieure et qui est l'objet des vœux de la communauté internationale depuis des décennies.

Comme on a pu s'en rendre compte, toute présomption de possession indéfinie d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés est incompatible avec l'intégrité et la durabilité du régime international de non prolifération ainsi qu'avec l'objectif plus vaste qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Mexique a exprimé à diverses reprises sa grave inquiétude face à l'absence d'efforts substantiels de la part des cinq États dotés d'armes nucléaires pour parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires ainsi que face aux signes alarmants d'élaboration de nouvelles générations d'armes nucléaires.

Cette inquiétude est encore aggravée par le fait qu'aucune mesure concrète n'a été prise par l'Inde, le

Pakistan et Israël afin de devenir États Parties au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que par l'incapacité de parvenir à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est ainsi qu'au Moyen-Orient.

Le Mexique appuie la consolidation du statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires et encourage les efforts faits par les cinq États de l'Asie centrale pour conclure un traité créant dans leur région une zone exempte d'armes nucléaires.

Dans ce contexte assez sombre, nous devons néanmoins nous féliciter de l'annonce récente faite par Cuba, à savoir sa décision d'adhérer au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Ces deux mesures constituent assurément un encouragement au renforcement plus poussé du régime de non prolifération et de désarmement nucléaires.

Toutefois, les efforts entrepris par la communauté internationale afin de parvenir au désarmement nucléaire ne peuvent pas se limiter uniquement au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires. Le Mexique estime qu'on ne saurait remettre en question l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociations. Nous appuyons les diverses propositions visant à réaliser un accord sur le programme de travail de la Conférence du désarmement, dans lequel doit absolument figurer la création d'un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire.

L'appui sans réserve du Mexique à la proposition tendant à ce que la Conférence du désarmement examine la question du désarmement nucléaire est reflété dans le document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 qui, de l'avis du Mexique, reste tout à fait valide. Il est dit en effet au paragraphe 45 de ce document que la priorité en matière de négociations sur le désarmement doit aller aux armes nucléaires.

Le Mexique a eu l'honneur de présider la deuxième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui s'est tenue à New York en novembre 2001. La Déclaration finale adoptée par la Conférence a réaffirmé l'attachement des participants aux buts et objectifs du Traité et à sa rapide entrée en vigueur.

Après la Conférence, le Mexique et d'autres États parties se sont employés à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. Une étude détaillée des activités réalisées à cette fin sera présentée par la délégation du Mexique au cours d'une réunion qui doit se tenir parallèlement aux travaux de la Première Commission. Le Mexique, en étroite coordination avec les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, soumettra également à l'examen de la Commission un projet de résolution sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Mexique se félicite du travail accompli par le groupe d'experts chargé d'établir un rapport sur la question des missiles sous tous ces aspects, en application de la résolution 55/33 A. Nous souhaitons en particulier remercier la délégation du Brésil qui, en sa qualité de président du groupe, a contribué à l'élaboration du rapport. Bien qu'il n'ait pas été possible de soumettre des recommandations, cet exercice a été utile dans la mesure où c'est la première fois que la question a été examinée dans une instance des Nations Unies. Le Mexique est convaincu que l'élaboration d'instruments juridiques internationaux juridiquement contraignants sur la question des missiles sous tous ces aspects doit se faire dans un cadre multilatéral, universel et non discriminatoire.

Le Mexique continue de croire que la meilleure façon de renforcer la Convention sur les armes biologiques serait d'ouvrir des négociations sur un protocole de vérification, ce que la communauté internationale tente de faire depuis plusieurs années. Toutefois, malgré cette position de principe, nous sommes bien conscients des difficultés qui ont surgi, et nous sommes prêts à faire preuve de souplesse dans la quête d'un mécanisme qui nous permette de surmonter l'impasse actuelle et de parvenir à notre objectif. Nous saluons le Président de la Conférence d'examen pour son dévouement et sa persévérance et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts. En même temps, nous invitons toutes les délégations à faire montre d'un esprit constructif dans ce processus.

Cette année marque le dixième anniversaire de la création du Registre des armes classiques de l'ONU. Nous notons avec satisfaction qu'un grand nombre d'États Membres ont volontairement fourni des informations sur leurs exportations et importations d'armes classiques entre 1992 et 2001. Toutefois, cet instrument de raffermissement de la confiance n'a pas encore l'universalité recherchée, pour des raisons qui

ont été examinées par divers groupes d'experts chargés d'établir des rapports sur son maintien et sur son amélioration.

Une des raisons principales est notamment l'incapacité des groupes d'experts de parvenir à un accord sur l'inclusion de mesures visant à assurer la transparence en ce qui concerne les armes de destruction massive, conformément à l'initiative première à laquelle a répondu la création du Registre. La Première Commission doit peut-être réfléchir aux obstacles qui empêchent la réalisation de cet objectif dans le contexte de la résolution soumise traditionnellement par la délégation des Pays-Bas. Le moment est peut-être venu pour les États Membres d'examiner de nouvelles façons de s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris de garantir la transparence en matière d'armes de destruction massive.

La deuxième Conférence des Parties chargées de l'examen de certaines armes classiques a apporté des contributions notables au droit international humanitaire en étendant la portée de l'application de la Convention et de ses Protocoles à toutes les situations de conflits armés et en réaffirmant son intention de continuer à avancer sur les questions telles que les engins non explosés qui sont aujourd'hui la cause de grandes catastrophes humanitaires.

Pour le Gouvernement mexicain, il est urgent d'élaborer une réponse coordonnée face à ce problème humanitaire. Il appuie l'ouverture rapide de négociations sur un nouveau protocole additionnel à la Convention qui interdirait ou limiterait l'utilisation de munitions susceptibles de devenir des engins non explosés capables de provoquer des dégâts humanitaires et ce en tenant compte des exigences militaires et des conséquences humanitaires. Dans cet esprit, le Mexique oeuvrera en faveur de l'adoption d'un tel instrument à la Conférence des États parties à la Convention qui doit se tenir en décembre prochain.

Le Mexique n'épargnera aucun effort dans notre lutte collective en vue de détruire et d'éliminer la menace que posent les mines antipersonnel. Mon gouvernement est convaincu que seul un ferme engagement de la part de la communauté internationale nous permettra de sauver l'humanité de ce fléau, et il appelle les États qui ne sont pas encore parties à la Convention d'Ottawa à adhérer à cet instrument juridique international. Nous continuerons à promouvoir activement l'universalisation et la mise en

oeuvre effective de la Convention et serons parmi les coauteurs du projet de résolution que la Première Commission doit examiner à ce sujet.

D'après les dernières estimations publiées dans l'Étude sur les armes légères 2002 (Small Arms Survey 2002), le nombre d'armes légères dans le monde a augmenté pour atteindre quelque 640 millions d'unités. Cette tendance n'a pas été contrée par la mise en oeuvre de mesures concertées aux niveaux national, régional et international dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects adopté par la Conférence des Nations Unies en 2001.

L'extrême facilité avec laquelle l'on peut se procurer ce type d'armes est très évidente dans les zones de conflit. Les diverses opérations de paix de l'ONU, particulièrement en Afrique, ont comporté une composante de désarmement ayant pour but de collecter et de détruire les surplus d'armes légères menaçant la stabilité et la sécurité de pays sortant de conflits et en phase de consolidation de la paix. Toutefois, la responsabilité de la lutte contre le commerce et la fabrication illicites d'armes légères incombe à tous les États, et en particulier les États producteurs et importateurs.

Nous avons pris note des diverses réunions et initiatives régionales qui ont eu lieu depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies et avons pris une part active à « l'initiative franco-suisse » visant à formuler une stratégie politique pour la collecte des armes légères en favorisant constamment un processus transparent et ouvert. Nous avons également relevé que l'un des principaux obstacles à la pleine mise en oeuvre des mesures convenues dans le Programme d'action est l'insuffisance de la coopération et de l'assistance internationales, en dépit des engagements pris dans ce domaine, tels qu'ils sont reflétés dans la Section III du Programme.

Le Mexique se demande quelle explication nous donnerons à la Conférence des États parties en 2003 chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. Si la situation actuelle relative à l'insuffisance des flux internationaux d'aide financière visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères se maintient, nous arriverons à cette conférence avec un bilan de mise en oeuvre inégale, les régions industrialisées affichant les progrès qu'elles auront

réalisés tandis que les régions du monde en développement n'auront rien à célébrer.

Le Mexique considère qu'outre l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action, la Conférence des États parties de 2003 devrait inscrire à son ordre du jour des sujets en suspens tels que les activités des intermédiaires dans le commerce international des armes légères, l'interdiction de l'utilisation de ces armes par les civils et l'interdiction de la vente d'armes à des acteurs non étatiques.

Cela fait deux ans que la Déclaration du Millénaire a été adoptée par l'Assemblée générale, et il n'a pas été enregistré de progrès notable en matière d'élimination des armes de destruction massive, et surtout des armes nucléaires. Des différends persistent entre les États Membres au sujet de la convocation d'une conférence internationale tendant à identifier les moyens d'éliminer le danger des armes nucléaires, comme l'a originellement proposé le Secrétaire général. Le Mexique a décidé en 2001 de relancer cette initiative, mais celle-ci a été accueillie avec beaucoup de réserves par certains des États dotés d'armes nucléaires. Il semblerait qu'il existe deux poids et deux mesures dans la mise en oeuvre des engagements pris par tous les États Membres dans la Déclaration du Millénaire.

Malgré ce qui précède, le Mexique est convaincu que les Membres de l'Organisation doivent avoir la possibilité d'analyser les différents thèmes du désarmement à la lumière de la conjoncture actuelle. Cela aurait d'ailleurs dû être fait. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la position du Mouvement des pays non alignés en faveur de la convocation rapide d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans faire référence à deux autres initiatives prises par le Mexique au cours de la présente session. Comme suite à la résolution 55/33 E intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération », la délégation mexicaine présentera un projet de résolution portant sur le rapport du groupe d'experts présidé par l'Ambassadeur Miguel Marím Bosch, qui contient un ensemble de recommandations en vue de promouvoir l'éducation dans ces domaines.

Nous présenterons également le projet de résolution relatif au Programme d'information des

Nations Unies sur le désarmement, comme suite à la résolution 55/34 A, pour fournir des orientations aux activités de l'ONU en la matière.

Mme Whelan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session de cette année de la Première Commission de l'Assemblée générale. J'aimerais également vous remercier ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, de vos déclarations particulièrement édifiantes.

J'ai l'honneur de prendre la parole au débat général au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Je voudrais également donner à la Commission un aperçu de la position de la Coalition sur un certain nombre de questions abordées dans les deux projets de résolution que nous allons présenter à la présente session.

Le premier projet de résolution, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour », fait fond sur les précédents travaux réalisés par la Coalition pour un nouvel ordre du jour, notamment lors de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et de la réunion d'avril dernier du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2005. À ce titre, il représente une contribution de la Coalition au processus d'examen en cours et aux objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

La Coalition est fermement convaincue que les horribles événements survenus il y a un an dans cette ville ont mis en relief l'importance du multilatéralisme dans le contexte du désarmement. Ces événements, et la possibilité que des terroristes utilisent des armes de destruction massive, ont mis en lumière l'importance d'une élimination totale des armes nucléaires. Ces attentats nous ont tirés de notre torpeur : il est temps de prendre collectivement les mesures de désarmement nucléaire qui s'imposent.

En 1995, les États parties au TNP ont renouvelé leur engagement de poursuivre les négociations de bonne foi sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. D'ici à 2005 et à la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, 10 ans se

seront écoulés. Les engagements pris par les États parties à la Conférence d'examen de 2000 ont tracé la voie des mesures concrètes grâce auxquelles ces progrès peuvent être réalisés. Le processus en cours au sein du Comité préparatoire du TNP offre un cadre de facilitation. Nous devons, au niveau de la communauté internationale, appliquer les mesures concrètes décidées. Notre indécision prolongée nous rend aussi vulnérables à un incident nucléaire que par le passé.

Nous pensons que le premier projet de résolution de la Coalition représente une occasion de renforcer et d'améliorer la contribution que les traités négociés peuvent apporter à la sécurité nucléaire internationale. Nous avons déjà pris du retard en la matière. Le moment est venu de relancer un débat général sur le désarmement nucléaire et sur la non-prolifération.

Sans répéter la teneur du premier projet de résolution de la Coalition, j'invite instamment les États partageant les mêmes aspirations à se joindre à nous pour demander à la Conférence du désarmement de mettre en place un comité spécial chargé du désarmement nucléaire, exprimer le souhait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur dans les meilleurs délais et que le moratoire sur toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire soit confirmé, se déclarer profondément préoccupés par le fait que les trois États n'ayant pas encore adhéré au TNP continuent de retenir l'option des armes nucléaires et leur demander d'adhérer au Traité et d'appliquer les accords de garanties généralisées requis, recommander la reprise des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, compte tenu des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, manifester le désir de prévenir une nouvelle course aux armements dans l'espace et demander à la Conférence du désarmement de remettre en place un comité spécial chargé de cette question, prier les États dotés d'armes nucléaires de respecter pleinement leurs engagements respectifs en ce qui concerne les garanties de sécurité et demander la formulation de recommandations à cette fin à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2005.

La tendance actuelle consistant à ménager une place plus importante aux armes nucléaires dans les stratégies de sécurité, notamment en mettant au point de nouveaux types d'armes nucléaires et en trouvant de nouvelles raisons de les utiliser, donnent un caractère

d'urgence à nos préoccupations. Les risques nucléaires s'accumulent. Ainsi, on observe une tendance troublante à la convergence entre le déploiement possible d'armes nucléaires tactiques et celui des armes classiques. Cette tendance s'inscrit dans le cadre des nombreuses pressions horizontales et verticales qui accroissent l'importance des menaces nucléaires et connexes auxquelles nous devons faire face.

Afin de souligner la menace particulière que représentent les armes nucléaires tactiques, les partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour présenteront un second projet de résolution sur ce sujet. Le projet appellera notamment à donner la priorité à la réduction des armes nucléaires tactiques, processus qui doit être transparent, vérifiable et irréversible. Il appellera également à une nouvelle réduction du statut opérationnel des armes nucléaires tactiques.

La Coalition soutient énergiquement qu'il n'est pas tenable de laisser indéfiniment en suspens les stratégies que nous avons décidées sur le plan international en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Les deux résolutions que nous présentons peuvent servir à réaliser des progrès notables et à prendre des mesures concrètes en la matière. Elles ont la souplesse opérationnelle voulue pour répondre aux préoccupations de tous les États partageant les mêmes aspirations. Pour cimenter le succès du débat de cette session, nous invitons les États partageant les mêmes vues à appuyer nos projets de résolution dans un esprit de préoccupation mondiale partagée.

Enfin, je voudrais, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, saisir cette occasion pour saluer l'annonce faite par Cuba de son intention d'adhérer au TNP. En outre, nous nous félicitons de l'accord intervenu entre le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan concernant le texte d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

M. Westdal (Canada) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous aider dans votre tâche au cours des semaines à venir.

Nous nous sommes réunis il y a un an, dans un climat de terreur qui nous a fait ressentir notre vulnérabilité aux nouvelles menaces qui pèsent sur

notre sécurité. Sans devoir procéder à un vote, nous avons entériné le multilatéralisme en tant que principe fondamental de notre lutte contre le terrorisme. Nous savions qu'il nous fallait recourir au multilatéralisme pour enrayer la prolifération des armes de destruction massive. Aujourd'hui, après une année tragique, nous sommes de nouveau réunis pour nous acquitter d'une responsabilité urgente : établir de nouvelles normes pour une action concertée et concrète visant à renforcer les procédures et traités essentiels en matière de non-prolifération et de désarmement.

De nombreux États ont pris des mesures décisives en ce sens. Pour sa part, le Groupe des Huit (G-8), réuni à Kananaskis, au Canada, a lancé un Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes afin d'empêcher les terroristes ou ceux qui leur accordent refuge d'acquérir ou de mettre au point des armes nucléaires, chimiques, radiologiques ou biologiques, des missiles et les matières, équipements et technologies connexes. Le G-8 s'est engagé à réunir jusqu'à 20 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années pour la destruction des armes chimiques, le démantèlement des sous-marins à propulsion nucléaire, l'élimination des matières fissiles et la réaffectation des scientifiques spécialisés dans la recherche militaire. Les dirigeants du G-8 ont invité les autres États à prendre part et à contribuer à cette initiative. Ces autres États cherchent à promouvoir l'adoption, l'universalisation et la pleine application des traités multilatéraux et instruments internationaux destinés à empêcher la prolifération ou l'acquisition illicite d'armes de destruction massive ou de matières connexes, de missiles et de technologies s'y rattachant.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) figure au tout premier rang de ces instruments. Son universalisation reste une priorité clef du Canada. C'est pourquoi il a accueilli avec satisfaction la décision de Cuba d'adhérer au TNP et au Traité de Tlatelolco. Ce geste renforce le multilatéralisme fondé sur des règles permettant de parer aux menaces traditionnelles et nouvelles à la sécurité internationale. Le Canada appelle l'Inde, Israël et le Pakistan, qui n'ont toujours pas adhéré au Traité, à le faire.

Une autre grande priorité consiste à renforcer le principe de l'obligation redditionnelle, sur la base duquel le TNP a été prolongé pour une durée indéfinie il y a sept ans. À la réunion de la Commission

préparatoire tenue au printemps dernier, nous avons insisté sur l'exigence relative à l'établissement de rapports dans le plan d'action en 13 points approuvé à la Conférence d'examen de 2000. Nous consultons actuellement les États parties intéressés et aborderons ce sujet dans le contexte des préparatifs en vue de l'examen de 2005. La non-prolifération et le désarmement, au cœur du TNP, sont indissociablement liés. Aussi le Canada a-t-il accueilli avec satisfaction le Traité de Moscou, qui a marqué le lancement à la fois d'un nouveau partenariat américano-russe en matière de sécurité stratégique et d'un dialogue de haut niveau grâce au Groupe consultatif sur la sécurité stratégique. Par ce Traité, les États-Unis et la Fédération de Russie sont convenus de réduire leurs arsenaux nucléaires. La codification, la vérifiabilité, la transparence et l'irréversibilité constituent les normes les plus rigoureuses permettant à la communauté internationale de progresser dans ce domaine.

Nous sommes en outre attachés à l'interdiction complète des essais nucléaires, qui est essentielle à la non-prolifération et au désarmement. Bien que plusieurs États doivent encore signer ou ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, des progrès encourageants ont été réalisés. Quatre-vingt-quatorze États sont parties au Traité et un impressionnant système de surveillance internationale a été établi afin de dissuader et de détecter les essais nucléaires. Nous engageons tous les États à veiller au financement continu de ce système et à soutenir les travaux essentiels du Secrétariat technique provisoire. Bien entendu, nous appelons aussi tous les États à signer et à ratifier le Traité proprement dit. Entre-temps, il est d'une importance capitale de maintenir le moratoire sur les essais.

(l'orateur poursuit en français)

Les événements de l'année dernière renforcent assurément l'argument en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Le Canada cherchera à obtenir de nouveau cette année le consensus général de la Commission en faveur de la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Ces événements font en outre clairement ressortir la contribution essentielle apportée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous nous félicitons de sa campagne déterminée visant à renforcer les garanties et nous notons la nécessité de pourvoir l'Agence de ressources suffisantes pour qu'elle remplisse son mandat. En

outre, nous appelons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à mettre en oeuvre les accords de garanties étendues et le Protocole additionnel de l'AIEA. Je tiens à souligner en outre que, pour accroître notre sécurité, nous devons renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

D'autres armes de destruction massive constituent de graves menaces. Ainsi, nous sommes préoccupés, car la Convention sur les armes biologiques et à toxines ne prévoit pas de moyens efficaces pour assurer son respect et nos efforts soutenus visant à négocier un protocole à cette fin n'ont pas jusqu'à présent porté fruit. À la Conférence d'examen, le mois prochain, nous allons réaffirmer que les armes biologiques sont répugnantes et nous voulons planifier une mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines qui soit concertée, concrète et axée sur la coopération.

Une autre vieille menace – celle des armes chimiques – nous hante toujours. Depuis notre dernière rencontre, on a célébré le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Celle-ci jouit aujourd'hui de l'appui de 146 États parties, ce qui est remarquable, et d'autres États y adhéreront bientôt. Cependant, moins encourageant est le fait que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a toujours du mal à s'acquitter de son mandat essentiel. Le mois prochain, les États parties doivent faire en sorte que l'Organisation obtienne les ressources dont elle a besoin pour accomplir son travail, surtout en matière de vérification et d'inspection.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous avons reconnu il y a un an qu'il nous fallait mettre en oeuvre un multilatéralisme qui fonctionne et des accords de désarmement et de non-prolifération qui maintiennent la confiance. Cela suppose transparence et vérification. Cela suppose également une action efficace visant à garantir le respect des normes convenues. Ces jours-ci, notre réaction face aux violations apparentes défraie les manchettes. Il y a beaucoup en jeu en ce qui a trait à l'avenir du système multilatéral de contrôle des armements. Nous savons tous que l'inaction n'est pas une option. Nous savons aussi, cependant, qu'il n'y a pas place pour l'erreur. Le Canada est favorable à une action collective menée sous les auspices des Nations Unies.

J'ai parlé jusqu'à présent d'armes de destruction massive. Pourtant, le fait est que ce sont les armes légères qui font le plus de morts. Pour enrayer ce phénomène, les États sont convenus l'an dernier d'entreprendre une action concrète par le biais d'un engagement multilatéral. Chaque État a la responsabilité de la mise en oeuvre de ce programme, qui pourrait sauver la vie à des millions de personnes aux quatre coins du monde. Cela exigera toutefois une coopération multilatérale et régionale soutenue, une volonté politique collective et des ressources suffisantes.

Nous célébrerons dans quelques semaines le cinquième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. À ce jour, 129 États y sont parties, dont plusieurs comptent parmi les pays qui sont les plus touchés par les mines. Nous souhaitons que tous les États y adhèrent et nous voulons que l'attention et l'action restent axées sur les objectifs humanitaires fondamentaux de la Convention : le déminage, la destruction des stocks, la sensibilisation aux risques que présentent les mines et l'aide aux survivants.

Nous sommes résolus également à nous occuper des autres engins non explosés datant de la guerre. En décembre dernier, les États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques ont pris une mesure de première importance en étendant le champ d'application de la Convention aux conflits armés entre États et aux conflits intra-étatiques. Je suis heureux de pouvoir dire que le Canada a été le premier État à accepter officiellement cette modification. Nous espérons que d'autres Hautes Parties contractantes feront de même afin d'assurer l'entrée en vigueur rapide des dispositions ainsi modifiées. Nous les prions instamment de se joindre à nous et à de nombreux autres États afin d'établir, à la réunion de la Convention devant se tenir en décembre, un mandat de négociation sur les munitions non explosées.

Enfin, j'appelle l'attention de la Commission sur l'engagement indéfectible du Canada à l'égard de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le risque d'une « tragédie des biens communs » qu'implique toute notion de guerre dans l'espace est tout à fait réel. Des débris engendrés par une telle guerre priveraient pour toujours l'humanité des avantages immenses, aux plans économique, social et

de la sécurité, d'une utilisation pacifique de l'espace. Nous soutiendrons une utilisation pacifique de l'espace et à la Conférence du désarmement, nous continuerons d'insister sur sa « non-arsenalisation ».

En terminant, Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage à la contribution apportée par la société civile à nos délibérations. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel dans les travaux de recherche et d'analyse, et dans l'échange d'informations. Sans les ONG, notre travail serait pratiquement impossible de nos jours. Le Canada consulte systématiquement les ONG nationales et internationales. Leur intérêt et leur soutien actif nous sont précieux.

Notre responsabilité au sein de la Première Commission est incontournable. Comme vous, Monsieur le Président, et M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint, l'avez souligné, nous devons aboutir à des résultats. Nous devons établir et défendre un cadre universel pour une sécurité durable et indivisible, protéger la crédibilité des accords multilatéraux et en renforcer l'application. Il ne s'agit pas simplement d'aspirer à la sécurité, mais également d'agir de façon planifiée pour en faire une réalité.

M. Nielsen (Danemark) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que vous dirigerez nos travaux de façon excellente et je puis vous assurer du soutien sans réserve de l'Union européenne dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, Chypre et Malte, souhaitent se joindre à cette déclaration. Les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen – l'Islande et la Norvège – y souscrivent également.

Plus d'une année s'est écoulée depuis les attaques terroristes horribles du 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique. Des milliers d'innocents sont devenus victimes du terrorisme et beaucoup sont morts par altruisme et héroïsme pour sauver la vie des autres. C'est avec un profond chagrin que nous nous rappelons

ce jour tragique. Nos pensées vont aux familles et aux amis éprouvés, ici aux États-Unis et dans le monde entier, frappés par la violence il y a une année.

La sécurité et la stabilité de la communauté internationale sont défiées au plan mondial et régional par les risques de prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Les attaques terroristes du 11 septembre ont créé en nous un sentiment d'urgence plus puissant quant à la nécessité d'efforts de la part de tous les États pour empêcher que ces armes ne tombent entre les mains de groupes terroristes.

L'Union européenne a rapidement réagi au défi du terrorisme international. Le 25 septembre 2001, le Conseil européen, réuni en session extraordinaire, a adopté des conclusions et un plan d'action pour donner l'impulsion nécessaire aux actions de l'Union de lutte contre le terrorisme. Le 10 décembre 2001, le Conseil des ministres de l'Union a lancé une initiative ciblée dans le cadre de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armes en vue de contrer la menace du terrorisme. Pour donner plus de substance et une meilleure orientation à cette initiative, le Conseil des ministres a adopté une liste de mesures concrètes en avril 2002. Cette liste identifie quatre domaines d'action : examen et renforcement des instruments multilatéraux pertinents dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et du contrôle des exportations; mise en oeuvre complète des contrôles sur les exportations; coopération internationale en matière de protection et d'assistance contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes chimiques et biologiques; et dialogue politique accru avec les pays tiers dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et du contrôle des armements.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et la base essentielle de la poursuite du désarmement nucléaire. L'Union européenne appuie sans réserve les objectifs fixés dans le Traité et s'est engagée à appliquer efficacement le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995.

L'Union européenne se félicite du travail accompli par la première réunion du Comité préparatoire, tenue en avril 2002 à New York, et lance un appel à tous les États pour faire des réunions

préparatoires une réussite conduisant à la Conférence d'examen de 2005. Le travail préparatoire doit être un exercice équilibré, en accordant l'attention requise à tous les aspects de l'application du Traité : non-prolifération nucléaire, désarmement et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Union se félicite de l'annonce de la signature par les États-Unis et la Fédération de Russie d'un nouveau traité sur la réduction de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Dans ce contexte, les principes d'irréversibilité et de transparence restent importants. Ce Traité est un pas en avant et une contribution positive aux efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. L'Union espère qu'il sera suivi d'autres initiatives visant à renforcer la sécurité et la stabilité internationales.

L'Union européenne continue d'accorder une importance particulière à l'adhésion universelle au TNP. L'Union se félicite donc de l'annonce récente par Cuba de son intention d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, et demande aux États qui ne sont pas encore Parties au Traité d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

L'importance et l'urgence de poursuivre le processus de signature et de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour permettre son entrée en vigueur dans les meilleurs délais ont été soulignées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. L'Union réaffirme qu'elle n'épargnera aucun effort pour promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité et l'adhésion universelle à celui-ci. Elle exprime son plein appui à la mise en place rapide du régime de vérification. Pour s'assurer que la détermination de la communauté internationale ne faiblit pas, elle appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité sans retard ni condition, en particulier les États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité.

La négociation à la Conférence du désarmement d'un traité non discriminatoire et universel interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs constitue une étape majeure en matière de non-prolifération nucléaire et de désarmement. L'Union européenne regrette qu'un consensus ne se soit pas encore dégagé à la Conférence du désarmement afin de

mettre en train les négociations conformément au mandat approuvé en 1995 et 1998. Nous appelons de nouveau les membres de la Conférence à déployer tous les efforts possibles en vue d'atteindre cet objectif le plus rapidement possible.

L'Union européenne a déclaré que la proposition Amorim contient des éléments susceptibles de déboucher rapidement sur un accord si tous les membres de la Conférence du désarmement font preuve d'un esprit d'ouverture et de pragmatisme. À cet égard, l'Union réaffirme que les travaux des organes subsidiaires de la Conférence devraient commencer sans tarder, sur la base de mandats qui soient suffisamment pragmatiques et vastes pour pouvoir faire l'objet d'un accord. Ces travaux devraient en outre couvrir le Traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il est regrettable que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue, au bout de quatre années consécutives, à un consensus sur un programme de travail. L'Union européenne se félicite cependant du fait que de nouvelles idées novatrices aient été proposées en vue d'établir un programme de travail lors de la session de cette année, ainsi que de l'effort déployé par tous les groupes et par les États membres de l'Union européenne. L'Union espère que ces initiatives retiendront une attention constructive de la part de toutes les délégations de la Conférence dans les prochains mois, ce qui nous permettra, je l'espère, de commencer le travail de fond à la Conférence au début de la première session de 2003.

L'Union européenne voudrait en outre rappeler son attachement au suivi du processus d'élargissement de la Conférence du désarmement, qui est la seule instance de négociations multilatérales pour le désarmement et la maîtrise des armements. Le suivi de ce processus est très important, notamment pour les États de l'Union européenne qui ne sont pas encore membres de la Conférence ainsi que pour les pays associés à l'Union, qui ont présenté une demande pour être admis à la Conférence.

Le système international de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est le pilier fondamental du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous partageons les préoccupations de l'AIEA et nous regrettons que

48 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'aient pas encore conclu d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA. Nous appelons ces États à honorer leurs obligations, conformément à l'article III du Traité, et à conclure sans plus tarder des accords de garanties généralisées.

L'Union européenne estime que les Protocoles additionnels font partie intégrante du système de garanties de l'AIEA. L'Union accorde un degré élevé de priorité à l'application d'un Protocole additionnel par tous les États concernés. Par conséquent, nous prions instamment ces États de conclure et d'appliquer un protocole additionnel le plus rapidement possible. Tous les États membres de l'Union européenne se sont engagés à faire entrer en vigueur simultanément leurs protocoles additionnels et nous prévoyons de le faire dès que possible.

L'Union européenne demeure préoccupée par l'existence de matières et d'installations nucléaires non soumises à garanties dans des États qui ne sont pas parties au TNP ou à des traités équivalents. L'Union européenne lance un appel à tous les États qui ne sont pas parties au TNP pour qu'ils placent toutes leurs activités nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA.

L'Union européenne estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues internationalement, fondées sur des arrangements librement conclus entre les États de la région, renforcent la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous appuyons et applaudissons la signature et la ratification par les États dotés d'armes nucléaires des Protocoles concernant de telles zones. Nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur rapide du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et nous félicitons des nouvelles faisant état de l'élaboration d'un traité par les pays d'Asie centrale en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région.

Dans ce contexte, nous appelons de nouveau les pays de l'Asie du Sud à ne ménager aucun effort en vue de prévenir une course aux armements dans la région. Nous continuons d'exhorter l'Inde et le Pakistan à coopérer aux efforts déployés par la communauté internationale aux fins de renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement. Nous les appelons de nouveau à appliquer les mesures spécifiques énoncées dans la résolution 1172 (1998) du

Conseil de sécurité, notamment en adhérant au TNP et en signant et en ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Ces deux pays ont proclamé des moratoires sur les essais nucléaires et se sont déclarés disposés à participer aux négociations relatives au Traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. Nous leur demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces intentions deviennent réalité.

Nous notons avec intérêt l'engagement pris par la République populaire démocratique de Corée à Pyongyang le 17 septembre, en vertu duquel elle respectera tous les accords internationaux dans le domaine nucléaire, tout en demeurant très préoccupés par le fait que ce pays continue de ne pas respecter pleinement l'accord de garanties qu'il a signé avec l'AIEA et qui le lie. Nous déplorons le manque de progrès tangibles en matière de vérification des questions importantes durant l'année écoulée. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à travailler avec l'AIEA afin d'appliquer sans plus tarder les mesures de vérification spécifiques proposées l'an dernier et de respecter pleinement l'accord de garanties. L'Union européenne demande de nouveau à la République populaire démocratique de Corée de signer et de ratifier inconditionnellement et sans délai le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Enfin, l'Union européenne note également avec intérêt que la République populaire démocratique de Corée a proclamé son intention de maintenir son moratoire sur les missiles. Elle se déclare néanmoins préoccupée par les exportations par cette dernière de missiles et de technologie des missiles.

L'Union européenne est pleinement déterminée à appliquer dans leur intégralité les résolutions du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient et la Conférence de 1995 des parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Nous continuons d'appuyer les efforts qui sont déployés en vue d'établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de vecteurs qui puisse être vérifiée de façon efficace. En outre, nous demandons aux États de la région qui ne l'ont pas encore fait de négocier et de conclure un accord de garanties généralisées avec l'AIEA et de veiller à ce qu'il entre en vigueur dès que possible. L'Union européenne estime que l'adhésion de tous les États de la région aux conventions interdisant les armes

chimiques et biologiques ainsi qu'au TNP constituerait une contribution essentielle et extrêmement importante à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

L'Union européenne reste très préoccupée par le fait que trois ans et demi se sont écoulés depuis que l'AIEA a été en mesure d'exécuter son mandat en Iraq conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que l'Agence demeure incapable de fournir des assurances quant au respect par l'Iraq de ses obligations découlant de ces résolutions. Nous notons avec intérêt que le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, dans une lettre datée du 16 septembre adressée au Secrétaire général de l'ONU, a annoncé la décision du Gouvernement iraquien de permettre le retour des inspecteurs du désarmement en Iraq. L'Union européenne demande instamment à l'Iraq d'appliquer sans condition, intégralement et sans délai toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de prendre des mesures aux fins de permettre à l'AIEA et à la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) d'exécuter son mandat en Iraq.

L'Union européenne est gravement préoccupée par la prolifération croissante des missiles balistiques capables de porter des armes de destruction massive. L'Union européenne pense qu'il est urgent de mettre en place des normes et pratiques internationalement acceptées pour appuyer la non-prolifération des missiles balistiques. Le code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques constituera un premier pas important vers l'intégration des missiles balistiques au régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Le Code confirme également l'engagement des États qui y ont souscrit d'appliquer la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement. L'Union européenne est prête à travailler avec les autres États souscrivant à ce code pour continuer à le développer.

L'Union a appuyé d'emblée l'élaboration d'un code international. Elle sait que le Code n'est pas et n'a jamais été censé être la seule initiative concernant les missiles, et elle se féliciterait d'une participation accrue de l'Organisation des Nations Unies au règlement de la question des missiles. Elle appuie donc la conclusion à laquelle est parvenu le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier la

question des missiles, selon laquelle « il est essentiel de poursuivre les efforts engagés au niveau international dans ce domaine » (A/57/228, par. 20). Cependant, il faut également obtenir des résultats rapides et véritablement substantiels. Nous pensons que le Code de conduite constitue l'initiative la plus concrète et la plus avancée dans ce domaine. L'Union européenne exhorte tous les États à assister à la Conférence consacrée au lancement du Code de conduite qui aura lieu les 25 et 26 novembre prochains à La Haye et à y adhérer.

L'Union estime que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction est un instrument unique visant à l'interdiction complète des armes chimiques et à leur destruction sous vérification internationale. L'Union a entrepris des démarches pour promouvoir l'adhésion des États qui n'ont pas encore signé ni ratifié la Convention. Elle rappelle également l'importance des articles IV et V de la Convention qui obligent les États parties à détruire toutes les armes chimiques et les installations de fabrication d'armes chimiques au plus tard ans après l'entrée en vigueur de la Convention.

L'Union européenne demande à tous les États parties concernés de faire tout leur possible pour assurer le respect des échéances prescrites. Elle est pleinement informée de la demande formulée par la Fédération de Russie en vue de reporter les délais intermédiaires de destruction de ses armes chimiques et souligne qu'il importe de veiller à ce que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et tous les États membres reçoivent les informations pertinentes pour pouvoir décider de ces nouvelles échéances.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction représente un instrument clef pour prévenir l'utilisation des agents biologiques ou des toxines comme armes. L'interdiction totale de ces armes de destruction massive est particulièrement importante, comme on l'a vu lorsqu'elles ont été utilisées à des fins terroristes au cours de l'année passée. L'Union européenne accorde une haute priorité au renforcement de la Convention et à une issue heureuse de la cinquième Conférence d'examen à la reprise de ses travaux, en novembre. Les États membres de l'Union ont examiné la question de l'application nationale et

des mesures législatives et réglementaires de mise en oeuvre de la Convention et ils appuient les propositions visant à les renforcer. L'Union a présenté des propositions à cet effet lors de la première partie de la cinquième Conférence d'examen de novembre 2001 ainsi que des mesures tendant à renforcer la confiance et à déterminer les procédures à suivre pour solliciter des éclaircissements et l'ouverture d'une enquête en cas de doute quant au respect de la Convention. L'Union estime que ces propositions pourraient faire l'objet d'un accord à la reprise de la Conférence d'examen en vue de lancer un processus tendant à renforcer la Convention. L'Union a entrepris de consulter les États parties en vue de parvenir à un consensus dans ce sens à la Conférence d'examen et encourage les autres États parties à faire de même.

Les événements du 11 septembre 2001 ont mis en lumière l'importance de mesures efficaces de contrôle des exportations. L'Union européenne estime qu'il est essentiel que tous les États exportateurs assument leurs responsabilités et prennent des mesures pour que les exportations de matières, d'équipement et de technologies sensibles fassent l'objet d'une surveillance et d'un contrôle appropriés. Les contrôles des exportations garantissent que les transferts ne servent qu'à des fins pacifiques, comme requis par les conventions et traités pertinents, tout en facilitant la coopération et le développement technologique.

Dans ce contexte, l'Union appuie les efforts du Groupe des fournisseurs nucléaires, du Groupe Australie, du Régime de contrôle de la technologie des missiles, de l'Arrangement de Wassenaar – auxquels tous les États Membres européens appartiennent – pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et, dans le cas de l'Arrangement de Wassenaar, pour promouvoir la transparence et une plus grande responsabilité dans le transfert des armes classiques et des biens et technologies à double usage.

L'Union européenne a joué un rôle actif à la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ainsi que lors de l'élaboration du Programme d'action des Nations Unies, des négociations relatives au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces et munitions additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de l'adoption par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe (OSCE) du document portant sur les armes légères. L'Union souligne en outre la nécessité de mettre en oeuvre rapidement le Programme d'action pour lutter contre le commerce illicite des armes légères.

L'Union européenne avait espéré un Programme d'action plus ferme sur certains points, et est donc attachée à un processus de suivi efficace, ambitieux et continu allant des Conférences de 2003 et 2005 à la Conférence d'examen qui s'ensuivra en 2006. La Conférence de 2003 sera la première occasion de faire le bilan des progrès réalisés – ou de constater l'absence de progrès – dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Cependant, un bilan doit être un processus dynamique permettant de formuler des propositions en vue de renforcer et développer des mesures contenues dans le Programme d'action. Ce n'est qu'en tirant avantage des deux conférences bisannuelles et de l'intersession que nous pourrions préparer comme il convient le succès de la Conférence d'examen de 2006.

L'Action commune sur les armes de petit calibre de l'Union européenne constitue le cadre général de la politique de l'Union dans ce domaine. Cette Action commune stipule un ensemble de principes et de mesures que l'Union poursuivra dans les instances internationales pertinentes et dans un contexte régional, et elle contient des dispositions pour une assistance technique et financière. En juillet 2002, son champ d'application a été élargi pour inclure les munitions. L'Union compte poursuivre son appui en accordant son aide aux pays touchés en vue, entre autres, de la collecte et de la destruction des armes légères. Des informations touchant la mise en oeuvre de l'Action commune de l'Union européenne figurent dans le deuxième rapport annuel qui sera publié prochainement. Le rapport présente une vue d'ensemble des efforts de l'Union et de ses États membres mais comprend également des considérations sur les priorités de l'aide future de l'Union européenne.

En ce qui concerne la politique de transfert d'armes, il est essentiel d'assumer ses responsabilités lorsqu'il s'agit de traiter le problème des armes légères. Le Code de conduite sur les exportations d'armes approuvé par le Conseil de l'Europe le 8 juin 1998 établit les critères applicables aux transferts d'armes classiques et prévoit des procédures de consultation pour promouvoir l'harmonisation des politiques nationales d'exportation d'armes. Chaque année, l'Union européenne publie un rapport sur

l'application du Code par ses États membres. Le rapport de cette année sera caractérisé par une plus grande transparence grâce à des données statistiques plus fiables et plus complètes et à un recueil de pratiques agréées relatives au Code. Parmi les domaines couverts figurent les exportations d'équipement aux fins humanitaires, le contrôle des activités de courtage relatives aux armes, les conditions régissant le système d'authentification de l'utilisateur final, le transit et la fabrication de biens militaires faisant l'objet d'un permis de détention.

L'Union souligne l'importance du Registre des armes classiques de l'ONU – qui célèbre sa dixième année – non seulement en tant que mesure de confiance au niveau mondial pour appuyer la stabilité et la sécurité, mais également en tant que mesure de nature à encourager les efforts régionaux visant à une plus grande transparence. La valeur du Registre sera accrue par une plus large participation.

L'Union réitère l'appel qu'elle a lancé à tous les États pour qu'ils présentent en temps voulu pour le Registre des déclarations sur leurs importations et leurs exportations, y compris – pour accroître davantage la transparence et relever la valeur du Registre – des informations sur les stocks et les marchés militaires au plan national. L'Union européenne réitère également son appui en faveur d'un élargissement aussi rapide que possible du champ d'application et d'une universalisation du Registre.

La ratification par près de 130 États de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel ou leur adhésion à cette Convention ne laisse subsister aucun doute quant au fait qu'une norme internationale a été établie et qu'on ne peut plus la négliger. L'Union européenne reste fermement résolue à promouvoir l'élimination à l'échelon mondial des mines antipersonnel et elle continuera de faire campagne en faveur d'une application universelle et rapide de la Convention. L'Union européenne demande instamment aux pays non signataires d'adhérer à la Convention sans délai. Parmi ces pays se trouvent certains des pays les plus grands et les plus peuplés du monde, où d'énormes stocks de mines antipersonnel sont encore entreposés. Par ailleurs, l'Union européenne invite également les acteurs non étatiques à respecter les principes de la Convention et à s'y conformer.

La Convention a imposé des délais stricts pour la destruction des stocks et pour le nettoyage des régions minées. Même si la Convention permet une certaine latitude, nous devons tous faire tout notre possible pour réaliser les objectifs dans les délais fixés par la Convention. Le respect de la Convention et les activités de déminage à des fins humanitaires sont complémentaires. À cet égard, l'Union européenne oeuvrera en vue de renforcer la coordination et la coopération internationales dans le cadre du déminage humanitaire en général.

L'Union européenne, bien qu'étant inspirée en tout premier lieu par des considérations d'ordre humanitaire, orientera en priorité son aide vers les États parties qui mettent en pratique les principes et les objectifs de la Convention. En dehors de certaines exemptions prévues par la Convention, l'Union européenne considère l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel, dans quelque contexte que ce soit et pour quelque raison que ce soit, comme interdits par la Convention. En annonçant son intention de verser un total de 240 millions d'euros pour appuyer l'action antimines au cours de la période 2002-2009, l'Union européenne est prête à contribuer aux efforts d'élimination des mines antipersonnel.

La Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination est un instrument très important. Lors de la deuxième Conférence d'examen, l'année dernière, les États parties ont réussi à se mettre d'accord sur plusieurs mesures importantes dont la plus importante a été, bien sûr, l'élargissement du champ d'application de la Convention pour qu'elle englobe non seulement les conflits armés internationaux mais aussi les conflits ne revêtant pas un caractère international. L'Union est extrêmement satisfaite de cette réalisation. Elle estime donc qu'il est de la plus haute importance que tous les États parties se conforment à l'article premier tel que modifié dès que possible.

Une autre réalisation a été la création d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'envisager de nouvelles mesures afin d'examiner les questions des « débris de guerre explosifs », des « mines autres que les mines antipersonnel » et des « options pour

promouvoir l'application de la Convention sur les armes classiques ».

Un certain nombre de propositions et d'idées ont déjà été formulées cette année tout au long des réunions du Groupe. Ces idées devront être examinées lors de la réunion des États parties à la Convention sur les armes classiques, en décembre prochain.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par les graves problèmes causés par les débris de guerre explosifs et par les conséquences humanitaires et sociales de la présence de munitions non explosées. Elle souhaite donc vivement que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les débris de guerre explosifs puisse bientôt commencer ses négociations en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant.

En outre, l'Union est toujours préoccupée par les graves problèmes humanitaires causés par l'utilisation irresponsable des mines anti-véhicules ainsi que par l'utilisation de mines antivéhicule sensibles, pour lesquelles des mesures appropriées devraient être envisagées afin de réduire les risques que ces types d'armes peuvent représenter pour les civils. L'Union européenne appuie la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant qui comprendrait des dispositions concernant la détectabilité et l'amélioration technologique des mines antivéhicule lancées à distance.

L'Union européenne demande instamment aux États de ne pas relâcher leurs efforts en vue de parvenir aux objectifs fondamentaux du désarmement et de la non-prolifération. Les efforts multilatéraux doivent se poursuivre, et il conviendrait en fait de les intensifier. L'Union européenne espère que la présente session de la Première Commission contribuera à cet objectif conformément à la mission de l'Organisation, à savoir : la consolidation de la paix et de la sécurité par le biais d'une coopération internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à 10 minutes, comme convenu, pour permettre à la Commission d'entendre tous les orateurs inscrits sur la liste.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, j'appuie votre proposition tendant à ce que nous limitions nos interventions et je vous promets de parler moins de 10 minutes.

En premier lieu, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection et présenter également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Il y a un an, cette Commission a commencé ses travaux alors que le monde était encore sous le choc des attentats terroristes qui ont secoué New York et le monde entier. Ces attentats ont montré que le monde se trouve face à une nouvelle menace pour la sécurité internationale – je veux parler du conflit asymétrique.

Le conflit asymétrique rend inutiles les concepts de défense qui font reposer la sécurité sur des systèmes énormes et très coûteux d'armes nucléaires et classiques mais qui ne constituent aucunement un instrument de dissuasion face au terrorisme. Dans ce contexte ni porte-avions, ni missiles balistiques, ni divisions de blindés, ni grandes armées ne donnent de résultats. Ils en donnent encore moins dans le cas des pays pauvres où l'exclusion sociale et le sentiment de la perte de dignité peuvent constituer un terrain favorable pour la subversion et, à terme, le terrorisme.

En ce qui concerne par exemple l'Amérique latine, la possibilité d'une guerre entre États latino-américains a pratiquement disparu. Je me demande pourquoi nous ne transformerions pas nos forces armées en réduisant leurs effectifs et en les rendant plus opérationnelles afin qu'elles puissent réagir face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité telles que le conflit asymétrique, la subversion interne, le trafic de stupéfiants et les catastrophes naturelles qui se produisent de plus en plus fréquemment dans notre région du monde et préparer nos forces armées à entreprendre des mesures d'ordre civique et social ainsi qu'à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, le Pérou a joué un rôle moteur dans la promotion aux niveaux sous-régional et régional d'une série d'initiatives qui ont pour objectif de réduire les dépenses militaires dans le but que j'ai évoqué. La première proposition que nous avons faite a porté sur la création d'une zone de paix andine. Le 17 juillet 2002, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela ont adopté l'Accord de Lima, qui crée la Charte andine pour la paix et la sécurité et qui engage ces cinq pays à travailler conjointement pour limiter et maîtriser les dépenses militaires.

Cette Charte marque un progrès substantiel devant conduire à la formulation d'une politique

commune de sécurité andine qui imposera des limites aux dépenses de défense extérieure, un contrôle des armes classiques et une plus grande transparence.

La deuxième proposition a été la création d'une Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud, approuvée le 27 juillet de cette année par les présidents des 12 pays du sous-continent sud-américain. Nous espérons que cette cinquante-septième session de l'Assemblée générale relèvera cette initiative et que celle-ci bénéficiera de la reconnaissance et de la coopération de tous les États de l'Organisation afin de réaliser les objectifs de désarmement, de sécurité et de développement dont nous sommes convenus.

La troisième proposition que nous avons soumise concerne la réduction des dépenses militaires. Nous avons présenté cette dernière à nos amis de la région, l'objectif étant de réorienter les fonds ainsi libérés vers la lutte contre la pauvreté et le développement social, en mettant l'accent notamment sur les budgets de santé et d'éducation.

Cette initiative a été accueillie favorablement dans diverses enceintes régionales et sous-régionales, par exemple dans la résolution de l'Organisation des États américains, la Déclaration ministérielle du Mouvement des pays non alignés publiée à Durban et dans les dernières déclarations des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio à Santiago et à San José, au Costa Rica.

Ces dernières déclarations expriment un soutien à la proposition tendant à réduire progressivement et effectivement les dépenses militaires et à utiliser les ressources ainsi dégagées pour la lutte contre la pauvreté et elles exhortent à poursuivre ces progrès, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. Le Pérou continuera à faire le nécessaire pour que cette proposition devienne réalité.

La quatrième initiative a porté sur la négociation d'une zone d'interdiction des missiles en Amérique latine, avec pour objectif de renforcer la sécurité dans la région. Cette proposition englobe non seulement les missiles air-air mais aussi les missiles à moyenne et large portée. Le but de cette initiative est, dans ce cas également, de rehausser la sécurité de toute la région.

Une réunion spéciale d'experts sera bientôt organisée à Lima. Nous espérons y rassembler tous les pays de la région afin d'analyser cette proposition et sa portée.

Enfin, la cinquième proposition portait sur la promotion du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes afin d'en faire une plaque tournante pour toutes ces initiatives régionales. En conséquence, nous espérons que l'Organisation accordera au Centre régional des ressources supplémentaires.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que mon pays considère que cette Commission est une enceinte appropriée pour un dialogue et un débat ouverts sur le désarmement et la limitation des armements. À cet égard, je réitère l'engagement du Pérou d'apporter sa coopération totale aux travaux que nous accomplirons cette année.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et pour féliciter les membres de votre Bureau. Je suis certain que, grâce à votre vaste expérience et à votre habileté, vous saurez mener à bien les délibérations de cette Commission. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue aux représentants de la Suisse et du Timor-Leste.

Ma délégation remercie également votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Hongrie, M. André Erdős, pour la façon excellente dont il a dirigé les travaux de la Commission à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le représentant du Myanmar fera plus tard une déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à laquelle ma délégation souscrit entièrement, mais je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques brèves remarques sur des questions qui intéressent particulièrement la Malaisie.

Ma délégation est préoccupée par l'absence de tout progrès réel dans le désarmement nucléaire au cours de l'année écoulée. La situation est d'autant plus alarmante que le nouveau climat international est caractérisé par une érosion régulière du processus multilatéral. Cette évolution négative de la situation sécuritaire internationale est mentionnée par le Secrétaire général lui-même dans son rapport à l'Assemblée générale, où il observe le peu de coopération manifestée cette année dans le domaine du désarmement. Des dizaines de milliers d'armes nucléaires continuent d'être stockées dans les arsenaux

des puissances nucléaires, tandis que les progrès dans les négociations sur le désarmement nucléaire demeurent négligeables. Il ne faut pas nous reposer sur nos lauriers simplement parce que la guerre froide est terminée. La menace d'une guerre nucléaire entre les États dotés de l'arme nucléaire dans notre monde n'a pas disparu. En effet, dans certaines situations, et dans le contexte de l'apparition des nouvelles doctrines sécuritaires, le risque d'un conflit armé impliquant des armes nucléaires a peut-être même augmenté. En conséquence, tous les efforts possibles doivent être déployés par la communauté internationale, qui ne doit pas réduire sa vigilance et qui doit continuer à promouvoir l'élimination, en dernier ressort, de ces horribles armes de destruction massive.

En avril 2002 s'est déroulée la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ma délégation voudrait féliciter l'Ambassadeur Hendrik Salander, de la Suède, pour la manière efficace dont il a conduit les travaux de cette réunion, qui a eu lieu avec en toile de fond la formulation, par un État nucléaire, d'une nouvelle position sur la situation nucléaire, qui étend le rôle des armes nucléaires au-delà de leurs fonctions fondamentales de dissuasion, ce qui ne manque pas d'avoir de sérieuses incidences pour la paix et la sécurité internationales. Cette nouvelle position sur la situation nucléaire est perçue par beaucoup comme le rejet clair des 13 mesures dont sont convenus les États dotés de l'arme nucléaire lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP. La Malaisie est profondément déçue et consternée par cette évolution et demande instamment à tous les États dotés de l'arme nucléaire qui sont parties au Traité de ne pas renoncer aux engagements pris il y a deux ans, au risque de porter un coup sérieux à la viabilité du Traité et au processus de désarmement en général.

Ma délégation espère que des efforts sérieux seront déployés pour appuyer ces engagements, alors que nous préparons le prochain Comité préparatoire du TNP à Genève et la Conférence d'examen de 2005. Compte tenu de l'instabilité du climat politique actuel, il est impératif de s'évertuer à préserver la viabilité du Traité. Or, celle-ci ne peut être garantie que si des résultats concrets sont obtenus lors des processus d'examen fondés sur le plein respect par les États parties de toutes leurs obligations découlant du Traité.

Tout écart par rapport à ces engagements affecterait encore plus le TNP.

Afin de préserver la viabilité du TNP et du processus de désarmement multilatéral, il faut que les États dotés de l'arme nucléaire parties au Traité se montrent plus coopératifs. Ils doivent être davantage disposés à assumer la responsabilité des mesures qu'ils prennent en vue de respecter leurs engagements en vertu du Traité. La viabilité et le succès du TNP dépendent d'eux et non des États non-dotés de l'arme nucléaire, qui ont depuis longtemps respecté leurs engagements.

Le TNP a été universellement accepté en tant qu'élément fondamental du régime international de non-prolifération nucléaire, mais malheureusement son universalité nous échappe toujours. Nous demeurons convaincus de l'importance cruciale de parvenir à l'adhésion universelle du Traité. Par conséquent, la Malaisie se félicite vivement de ce que Cuba ait annoncé son intention d'adhérer au Traité et de ratifier le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco. Cette décision importante, prise par Cuba en dépit des tendances négatives qui se manifestent actuellement sur la scène du désarmement, reflète l'attitude positive et constructive du Gouvernement cubain à l'égard de la question du désarmement nucléaire. Elle constitue l'affirmation claire par un État non-partie de sa conviction de la viabilité du TNP et de la validité de la pertinence du régime de non-prolifération. Nous espérons sincèrement que la décision cubaine et les mesures prises pour adhérer au TNP encourageront fortement les trois États qui n'y sont toujours pas parties, à savoir Israël, l'Inde et le Pakistan, à revoir leur position et à oeuvrer rapidement en faveur de l'adhésion universelle au Traité.

La Malaisie est encouragée par la réaction toujours positive des pays s'agissant de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous espérons que cette tendance positive viendra renforcer les normes élaborées contre la prolifération nucléaire et la mise au point de nouvelles armes de ce type. La Malaisie engage vivement les 13 pays qui ne l'ont pas encore fait à répondre à l'appel du Secrétaire général et à adhérer au TICEN et à le ratifier, conformément à son article XIV, afin qu'il entre en vigueur le plus tôt possible.

Si la Malaisie se félicite d'appartenir à la Conférence du désarmement, elle est toutefois déçue et découragée par l'impasse dans laquelle elle demeure. Si elle se poursuivait, cette paralysie risquerait de diminuer encore ce qu'il reste de crédibilité à la Conférence du désarmement en sa qualité d'unique instance de négociation multilatérale sur le désarmement. Nous demandons instamment au Président de la Conférence du désarmement et aux trois coordonnateurs spéciaux qu'elle a désignés de tout mettre en oeuvre pour sortir de l'impasse et faire avancer les négociations. Dans le contexte actuel, il est indispensable de manifester une foi renouvelée dans le processus de désarmement multilatéral, tel qu'incarné par la Conférence du désarmement, en fournissant un effort plus déterminé encore pour entamer l'examen des questions cruciales inscrites à son ordre du jour.

L'an passé, nous avons été les témoins d'un grave défi posé à la validité et à la viabilité de la diplomatie servant le désarmement multilatéral. La communauté internationale ne s'est pas encore complètement remise du choc causé par l'effondrement du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (Traité ABM), du fait du retrait des États-Unis. Le Traité de Moscou, signé entre les États-Unis et la Fédération de Russie suite à l'abrogation du Traité ABM, ne sera pas en mesure de remplacer ce dernier, car s'il est considéré comme une étape vers la réduction du déploiement des armes nucléaires stratégiques, il n'aborde pas la question de l'irréversibilité et du contrôle du désarmement nucléaire. Ma délégation estime que l'abrogation du Traité ABM aura des conséquences sérieuses sur les progrès futurs vers la maîtrise des armements et sur les efforts de non-prolifération, ainsi que, inévitablement, sur l'avenir de la sécurité internationale.

Nous avons aussi été très déçus par la suspension, l'année dernière, de la Cinquième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques. Il s'agit d'une déception de plus s'agissant du processus de désarmement multilatéral ces dernières années. Nous espérons que cette période de « réflexion » permettra aux États parties à la Convention de poursuivre leur important travail en vue d'obtenir un accord sur une déclaration finale visant à renforcer la Convention.

Ma délégation se réjouit du dixième anniversaire de la création du Registre des Nations Unies des armes classiques. Nous continuons d'appuyer les efforts internationaux visant à promouvoir la transparence et

les mesures de confiance entre les États. Avec l'avènement de nouvelles technologies hautement sophistiquées dans l'industrie des armements classiques, le danger que posent les armes classiques est encore plus aigu. Il est très décourageant de constater que dans plusieurs conflits armés dans le monde en développement, notamment en Afrique, des armes classiques très sophistiquées et coûteuses sont utilisées en dépit de l'extrême pauvreté qui règne dans ces pays. L'adoption d'un Programme d'action à l'issue de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a constitué une avancée importante vers la prévention, la lutte et l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous formons l'ardent espoir que les États honoreront leurs obligations respectives au titre du Programme d'action. Ma délégation estime que la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre doit être abordée dans le cadre d'une approche plus complète de la maîtrise des armes et du désarmement, du rétablissement de la paix après les conflits, de la prévention des conflits et du développement économique et social.

Ma délégation souhaite rappeler son ferme engagement à l'égard des buts et objectifs de la Convention d'Ottawa. La Malaisie a mené à bien la destruction de ses stocks limités de mines terrestres antipersonnel et a ainsi rapidement rempli ses obligations en vertu de l'article 4 de la Convention d'Ottawa. Nous sommes également en faveur d'une interdiction réellement universelle des mines terrestres antipersonnel. Nous continuons d'espérer qu'un plus grand effort politique sera déployé pour assurer une adhésion universelle à cet instrument. À cet égard, nous nous félicitons de la conclusion heureuse de la Quatrième réunion des États Parties qui s'est tenue récemment à Genève.

La Malaisie considère la création de zones dénucléarisées comme partie intégrante de la quête visant à libérer le monde des armes nucléaires et à promouvoir la paix et la stabilité régionales. Ayant oeuvré inlassablement avec ses partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à l'établissement du Traité sur la zone dénucléarisée de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie attend avec intérêt la poursuite des consultations directes entre l'ANASE et les États dotés de l'arme nucléaire qui auront lieu pendant la première moitié de l'année 2003 en vue

d'encourager ces États nucléaires à adhérer au Protocole du Traité. Ma délégation attache aussi une grande importance à la promotion de telles zones et appuie vivement leur création dans d'autres régions du monde, en particulier en Asie occidentale et au Moyen-Orient, comme le demande la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995 lors de la Conférence d'examen du TNP et reconfirmée lors de la Conférence d'examen de 2000.

La création d'une telle zone dans la région est particulièrement judicieuse étant donné le climat instable qui y règne sur les plans politique et sécuritaire. Nous sommes également très favorables à l'instauration d'une zone de ce genre en Asie du Sud du fait de la situation périlleuse qui y prévaut, dont le Secrétaire général a lui-même fait part dans une récente déclaration à l'Assemblée générale, indiquant qu'il s'agissait là de l'une des « quatre menaces qui pèsent sur la paix mondiale » (A/57/PV.2).

Nous nous félicitons des progrès réalisés par les pays d'Asie centrale, dont le groupe d'experts a mis au point un texte de traité relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans les pays de la sous-région, progrès que le Secrétaire général adjoint vient d'ailleurs de rappeler.

L'avis consultatif historique que la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu en juillet 1996 sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires reste un événement majeur de la campagne mondiale en faveur du désarmement nucléaire. Nous déplorons que cet avis capital de la CIJ continue d'être ignoré par les États dotés de l'arme nucléaire. À l'instar d'autres pays, la Malaisie continuera d'appliquer les mesures de suivi concernant cet avis consultatif de la Cour durant la présente session de l'Assemblée générale et les sessions ultérieures. Nous espérons que, comme les années précédentes, le projet de résolution correspondant bénéficiera d'un large appui de la part des États Membres de l'Organisation. Nous ne doutons pas que cette initiative contribuera à maintenir au premier plan la question du désarmement nucléaire ainsi que l'objectif ultime et réalisable d'éliminer les armes nucléaires dans un avenir proche.

Enfin, ma délégation voudrait rendre hommage au Département des affaires du désarmement, qui est placé sous la direction avisée et efficace du Secrétaire général adjoint Jayantha Dhanapala. Nous remercions le Secrétaire général adjoint de sa déclaration très

intéressante de ce matin et du travail considérable que le Département a accompli pour promouvoir le programme des Nations Unies en matière de désarmement. Par ailleurs, nous appuyons vigoureusement l'appel lancé par le Secrétaire général pour que nous nous engagions avec une ardeur renouvelée en faveur des approches multilatérales du désarmement. En dépit, ou plutôt à cause, des reculs enregistrés récemment dans le processus du désarmement multilatéral, il est primordial que la recherche commune de mesures dignes de ce nom en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires reste prioritaire dans le programme de désarmement mondial. Le Département des affaires de désarmement a un rôle important à jouer à cet égard. Nous sommes convaincus que, sous la direction de M. Dhanapala, le Département continuera de servir d'appui et de catalyseur pour les États Membres de cette Organisation.

En conclusion, la Malaisie prie instamment la communauté internationale d'apporter son appui et de répondre positivement à l'appel que le Secrétaire général a lancé lors du Sommet du Millénaire en demandant la convocation d'une conférence internationale sur l'examen de la question des armes nucléaires sous tous ses aspects. Vu les tendances négatives qui caractérisent actuellement l'environnement sécuritaire mondial, convoquer une telle conférence serait effectivement très judicieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais une nouvelle fois demander aux délégations de bien vouloir limiter leurs déclarations à 10 minutes, non seulement pour permettre aux autres intervenants de prendre la parole, mais également pour que la séance se termine, comme prévu, à 13 heures.

Mme Panckhurst (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence. Vous pouvez compter sur la coopération pleine et entière de la Nouvelle-Zélande durant cette session qui, nous l'espérons, sera très fructueuse.

La fragilité de la sécurité internationale a été on ne peut plus clairement démontrée l'année dernière par les attentats qui ont été perpétrés ici-même, dans le pays et dans la ville qui nous accueillent. Les événements du 11 septembre et les menaces d'emploi éventuel des armes de destruction massive nous

rappellent qu'ici, à la Première Commission, nous ne devons en aucun cas relâcher nos efforts.

La Nouvelle-Zélande a toujours cherché à faire avancer les questions du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. En cette période d'incertitude croissante, le moment est mal venu pour les États de se retirer des initiatives multilatérales. Au contraire, nous devrions redoubler d'efforts. Comme le Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande, M. Phil Goff, l'a déclaré au cours du débat de l'Assemblée générale de cette année : « Il est essentiel que nous renouvelions nos engagements en faveur du multilatéralisme, car c'est le meilleur moyen de résoudre les problèmes planétaires » (A/57/PV.7). En d'autres termes, les problèmes collectifs appellent des solutions collectives.

La politique néo-zélandaise de désarmement a pour clef de voûte une campagne en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuons de travailler main dans la main avec nos partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour pour que des mesures de fond concrètes soient prises concernant les 13 étapes qui ont été définies en 2000, lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, nous nous félicitons que Cuba ait décidé d'adhérer au TNP et nous prions instamment les quelques pays qui n'y sont toujours pas parties de suivre l'exemple cubain en y adhérant sans tarder en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire.

Comme l'a indiqué l'Ambassadeur d'Irlande, la Coalition pour un nouvel ordre du jour proposera cette année deux projets de résolution. Le premier, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour », met l'accent sur les étapes à suivre pour faire face aux menaces posées par la prolifération des armes nucléaires. Non seulement ce projet de résolution donne la possibilité aux États de témoigner leur attachement à l'élimination des armes nucléaires, mais il permet également de montrer que les travaux de la Première Commission sont pertinents et utiles. Il expose dans le détail les progrès réalisés jusqu'à présent dans les négociations sur le désarmement nucléaire et présente une série de mesures à prendre à l'avenir. En 2000, une grande partie de ce plan bénéficiait du soutien de 187 États.

Une phase importante du programme d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP en

2000 concerne la poursuite de la réduction des armes nucléaires non stratégiques. Le deuxième projet de résolution soumis par l'Ambassadeur d'Irlande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour sera, nous l'espérons, le premier pas vers le règlement de cette question cruciale. À certains égards, les armes nucléaires tactiques à courte portée font planer une plus grande menace que les armes stratégiques, car il existe un risque réel que les armes nucléaires tactiques soient activées par accident ou dans la confusion de la guerre, sans que les parties en conflit aient le temps de se mettre en rapport. La sécurité des armes nucléaires tactiques suscite, elle aussi, des inquiétudes.

La première phase, vitale, du programme d'action qui a été adopté à la Conférence d'examen du TNP en 2000 – à savoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) – n'a toujours pas été menée à bien. Le TICE contribue à réduire de façon systématique les armes nucléaires et à prévenir la prolifération nucléaire en débarrassant le monde des explosions expérimentales d'armes nucléaires. L'impossibilité de mettre en vigueur ce traité fondamental pour la non-prolifération et le désarmement risque de nuire à la crédibilité des négociations sur le désarmement.

En 1987, la Nouvelle-Zélande a, par l'adoption d'une loi sur la maîtrise des armements, le désarmement et la zone exempte de l'arme nucléaire, déclaré son territoire et ses eaux territoriales exempts d'armes nucléaires. Le Pacifique Sud est lui aussi une zone exempte d'armes nucléaires, et il y en a d'autres de par le monde. Nous appuyons l'initiative du Brésil, qui a décidé de s'associer à une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud afin que la région tout entière soit dénucléarisée. Il ne s'agit en aucun cas de porter atteinte aux droits qui sont conférés à l'ensemble des États par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mais au contraire d'agir de façon positive en poursuivant un objectif commun.

Il y a un peu plus d'un an, la communauté internationale a adopté, dans cette ville, un Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Nouvelle-Zélande a donné son appui à ce programme d'action et nous restons fermement déterminés à endiguer le flux de ces armes dans le monde. Les armes légères et de petit calibre tuent sur-le-champ et posent de graves problèmes d'ordre humanitaire et social ainsi que de développement. La

Nouvelle-Zélande est favorable à l'exécution des dispositions énoncées dans le programme d'action et oeuvre dans ce sens aux côtés de ses partenaires régionaux.

Une autre source de vive préoccupation pour la Nouvelle-Zélande tient aux difficultés que suscite la préparation de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui a été suspendue et devait reprendre en novembre de cette année. Les États négocient depuis des années en vue de l'élaboration et de la mise sur pied et de la mise en oeuvre d'un mécanisme de contrôle du respect de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. La technologie et la science qui affectent la sécurité biologique et facilitent le terrorisme biologique avancent rapidement mais, tandis que l'Organisation des Nations Unies s'emploie encore à identifier et à éliminer les armes biologiques mises au point un État – et nous avons été témoins de l'utilisation de ces armes biologiques dans un autre État – nous nous sommes trouvés jusqu'à ce jour dans l'incapacité de mener à bonne fin la négociation d'un système de vérification.

L'année 2002 a été difficile pour l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La relève de la direction du Secrétariat technique nous a posé des problèmes à tous, mais nous sommes convaincus que le nouveau Directeur général, M. Rogelio Pfirter, de l'Argentine, possède les compétences nécessaires afin de permettre cette Organisation d'aller de l'avant. Ses débuts sont prometteurs.

On peut s'attendre que l'année prochaine nous réserve aussi de nouveaux obstacles à surmonter. Les États Membres doivent saisir l'occasion qu'offrira la Première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques afin de concrétiser leur ferme intention, dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, d'exclure complètement la possibilité d'un recours éventuel aux armes chimiques. C'est sans aucun doute la tâche qui nous attend, et nous ne devons pas nous leurrer et la croire achevée.

La Nouvelle-Zélande continue d'être déçue par le fait que la Conférence du désarmement n'a pas encore pu s'entendre sur un programme de travail. Il est vraiment regrettable que du fait des corrélations qui existent entre certains problèmes, la Conférence du

désarmement soit prise en otage. Au moment où d'autres organisations internationales s'ouvrent aux organisations non gouvernementales et ont accepté le concept d'une base élargie, nous constatons que la Conférence du désarmement n'est pas en prise sur la réalité et méconnaît les aspirations de la société civile.

Un contraste frappant existe entre la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande reste indéfectiblement attachée à la Convention d'Ottawa. L'esprit positif de coopération qui a marqué le travail conjoint entrepris par les États Parties et les organisations non gouvernementales en vue d'éliminer les mines antipersonnel est réconfortant et montre que lorsque les États font preuve de détermination, des progrès sont possibles. La Nouvelle-Zélande, associée à l'Australie, continue de collaborer avec les pays insulaires du Pacifique afin d'universaliser cette Convention dans la région du Pacifique Sud. Les mines antipersonnel ne sont pas utilisées dans cette région. Une remise en ordre du point de vue administratif est donc nécessaire.

Bien que nous puissions tirer satisfaction du travail réalisé dans le domaine des mines antipersonnel, il reste encore beaucoup à faire sur les débris de guerre explosifs. Ces engins constituent souvent un danger direct pour la vie et l'intégrité physique des personnes et sont un obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire, à la mise en valeur des terres agricoles ainsi qu'à la reconstruction des communautés ravagées par la guerre. Dans le contexte de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, la Nouvelle-Zélande appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux de Genève.

Enfin, la Nouvelle-Zélande est un ardent défenseur du Groupe d'Experts sur l'éducation en matière de désarmement et de non prolifération des Nations Unies. Mme Kate Dewes, Vice-Présidente du Bureau international de la paix, a été nommée par le Secrétaire général en tant qu'experte du Groupe pour la Nouvelle-Zélande. Nous sommes convaincus que la diffusion de renseignements sur le désarmement et la sensibilisation au désarmement en général sont essentiels en vue d'assurer que les générations futures détournent notre monde des conflits et le rapprochent de la paix.

M. Gousous (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de la tâche qui vous a été confiée. Nous avons pleine confiance en votre capacité d'assumer vos responsabilités. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Hongrie pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président de la Première Commission lors de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Les attaques terroristes menées contre les États-Unis il y a un an ont été une immense tragédie et ont provoqué une destruction considérable. Ces actes, qui visaient des civils innocents et des structures civiles, ont non seulement ébranlé notre sentiment de sécurité mais également révolté nos consciences. Depuis ces actes, les efforts de l'Organisation des Nations Unies en matière de paix, de désarmement, de non prolifération et de sécurité ont revêtu une importance inégalée. Ils doivent nous amener à renouveler notre adhésion à l'ensemble des accords en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

La Première Commission se réunit cette année avec des résultats positifs remarquables à son actif mais aussi confrontée à de graves défis dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. D'un côté, il y a la ratification par 82 États Parties de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction; le travail continu entrepris par le Groupe spécial sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction afin d'établir un régime de vérification du respect de la Convention; la signature de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction par 165 États, dont 146 l'ont ratifiée; et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par 93 pays.

De l'autre côté, nous continuons de voir le refus persistant du seul État du Moyen-Orient doté de considérables capacités d'armement nucléaire, à savoir Israël, d'adhérer au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP) et de placer toutes ses

installations et tous ses dispositifs sous l'intégralité des régimes de sauvegarde de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous continuons également de constater que les États dotés d'armes nucléaires se refusent encore à respecter leur obligation, conformément à l'article VI du TNP, de poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures liées au désarmement nucléaire. L'absence d'accord complet sur le Protocole relatif à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est un autre revers pour la coopération internationale. En outre, nous notons l'absence d'intention réelle de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Enfin, il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de prendre des mesures concrètes pour élargir le Registre des armes classiques afin d'englober les dotations et les passations de marchés militaires par le biais de la production nationale, ainsi que les stockage d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires.

L'écart croissant entre riches et pauvres alimente les inégalités. La persistance d'un statu quo injuste continuera inévitablement d'alimenter des conflits dans plusieurs régions. Les armes de petit calibre sont les armes de choix des combattants d'aujourd'hui en raison de leur facilité d'utilisation et de l'aisance avec laquelle on peut se les procurer. La livraison de quantités illimitées d'armes de petit calibre et d'armes légères dans des zones de vives tensions a alimenté de nombreuses guerres civiles et a causé d'innombrables morts, pour la plupart des civils. C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a marqué un important progrès en juillet 2001. La Conférence a beaucoup retenu l'attention et les médias du monde entier ont parlé du coût et du carnage imputables à ces armes. Des groupes de la société civile, partout dans le monde, ont participé activement et de façon créative. Après des négociations tendues et difficiles, les États Membres sont parvenus à un consensus entre les différents points de vues et les intérêts variés et ont adopté un Programme d'action, dont nous demandons la mise en oeuvre intégrale, sans délai et aussi rapidement que possible.

La Jordanie a toujours été attachée à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Au fil des ans, nous avons mené des activités de plaidoyer en faveur

d'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient, d'un règlement qui conduirait à une paix juste, globale et durable dans la région. Nous sommes conscients, comme beaucoup d'autres à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, qu'afin qu'une paix durable soit conclue, des mesures positives en faveur de la création d'un climat de confiance doivent être adoptées. À ces mesures s'ajoute la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

La Jordanie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques, ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, et signé un protocole additionnel de garanties de l'AIEA. Ainsi, la Jordanie a parachevé son adhésion à tous les instruments internationaux prévoyant la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que l'interdiction d'autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques et biologiques. Dans ce contexte, il convient de noter que l'Assemblée générale a, au cours des deux dernières décennies, demandé aux États du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait – en particulier le seul État de la région doté d'armes nucléaires – d'adhérer sans délai au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de placer leurs installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA. Tous les États du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, sont désormais parties au TNP.

En 1974, l'Assemblée générale a réclamé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et cette résolution, adoptée par consensus, a depuis pris de plus en plus d'importance.

En outre, au paragraphe 5 de sa résolution sur le Moyen-Orient, la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a engagé tous les États de la région

« à prendre dans les instances appropriées des dispositions concrètes pour progresser sur la voie, notamment, de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, tant nucléaires que chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs, effectivement soumise à vérification, et de s'abstenir de toutes mesures susceptibles d'empêcher la réalisation de cet objectif ».

La Conférence d'examen du TNP de 2000 a réaffirmé l'importance de cette résolution.

Le paragraphe 6 de la même résolution engage tous les États parties au TNP, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour veiller à la réalisation de cet objectif. Malheureusement, sept ans après la Conférence historique d'examen et de prorogation de 1995 des parties au TNP, et plus de deux ans après la Conférence d'examen du TNP de 2000, rien n'indique que de tels efforts aient été observés dans la région.

Pour ce qui est du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous trouvons encourageant que jusqu'à présent, 165 États l'ont signé, 93 l'ont ratifié et 31 ont déposé des instruments de ratification. Nous nous associons aux autres États Membres qui ont appelé tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité, en particulier les 44 États dont la ratification est nécessaire pour que le Traité entre en vigueur.

Nous sommes également encouragés par les négociations en vue de conclure une convention non-discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. À plusieurs reprises, la Jordanie a réitéré l'importance d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ce qui constituerait une mesure cruciale sur la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Par ailleurs, nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pas depuis six ans, réussi à s'entendre sur son programme de travail et qu'elle n'ait pas non plus réussi à commencer entre autres choses, des négociations constructives sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

La Jordanie a été un ferme partisan du Registre des armes classique de l'ONU que nous jugeons être un mécanisme indispensable pour instaurer la transparence en matière d'armements, ce qui renforcera la confiance, en particulier dans des régions instables telles que le Moyen-Orient. Toutefois, nous croyons que le Registre ne sera pas efficace s'il n'inclut pas les dotations et achats militaires de la production nationale, ainsi que les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Nous regrettons donc que le Groupe d'experts gouvernementaux n'ait pas remédié à ce problème.

Comme je l'ai dit plus tôt, la Jordanie a ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Cette mesure a servi à réaffirmer notre détermination à éliminer la plupart des armes excessivement nocives et inhumaines qui ont des incidences aveugles, en particulier sur les enfants et d'autres civils innocents. S. M. la Reine Noor de Jordanie, en sa qualité de marraine du Réseau des survivants des mines terrestres, dirige la campagne mondiale en vue d'éliminer les mines terrestres antipersonnel.

Enfin, que je partage avec les membres une citation de feu S. M. le Roi Hussein de Jordanie qui disait que les vraies victoires sont celles qui protègent la vie humaine, et non pas celles qui se soldent par des destructions ou émergent des cendres.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme nous approchons de la fin de notre séance de ce matin, la Commission entendra les orateurs restants, à savoir le Qatar et la République de Corée demain matin. Mais avant de lever cette séance, je voudrais donner la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. An Myong Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Compte tenu de certaines déclarations sur la mise en oeuvre des accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée, ma délégation estime nécessaire de réitérer sa position en général. Nous, la République populaire démocratique de Corée, exigeons avec force que tous les efforts soient faits en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination des menaces nucléaires. Ces efforts émanent de la réalité financière à laquelle nous faisons face sur la péninsule de Corée. Nous sommes en faveur de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et du retrait des forces étrangères de la péninsule.

Pour ce qui est des garanties du TNP, nous devons connaître l'essence de la question nucléaire concernant la République populaire démocratique de Corée. La prétendue question nucléaire est venue de l'intention et de l'objectif de détruire notre système et d'asphyxier notre pays dans le contexte du nouvel environnement politique dominant du début des années 90. En fait, c'est le produit de la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée. La question de l'application de l'accord de garanties sera automatiquement résolue quand les relations hostiles entre la République

populaire démocratique de Corée et les États-Unis seront résolues et lorsque sera mis en oeuvre le cadre convenu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

L'élément central du cadre convenu, conclu le 21 octobre 1994, est la fourniture de réacteurs à eau ordinaire par les États-Unis plutôt qu'un gel de nos activités nucléaires. À ce jour, la République populaire démocratique de Corée a totalement respecté ses obligations au titre du cadre convenu. Mais les États-Unis viennent seulement de commencer le damage du ciment de surface et n'ont donc pas respecté les délais pour la construction du réacteur à eau ordinaire d'ici 2003, comme ils l'avaient promis dans le cadre agréé.

Puisque les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont hostiles et ne reposent pas sur la confiance, les engagements pris par les deux parties dans le cadre agréé devront être mis en oeuvre suivant le principe de simultanéité. Nous demandons aux États-Unis de renoncer à leur politique hostile vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée et d'appliquer comme ils s'y sont engagés le cadre agréé.

J'espère que la Première Commission considérera de la même manière toutes les questions connexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Avec ce droit de réponse de la République populaire démocratique de Corée s'achève la liste des orateurs de la Commission pour la séance de ce matin. Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux membres de la Commission que, conformément au programme de travail et au calendrier de la Commission, la liste des intervenants au titre du débat général sur toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale inscrites à l'ordre du jour sera close aujourd'hui, lundi 30 septembre, à 18 heures. Je demande instamment aux délégations intéressées de bien vouloir s'inscrire dès que possible sur la liste des orateurs, afin de nous permettre de faire l'usage le plus optimal et le plus constructif possible des services de conférence mis à la disposition de la Commission.

En outre, il convient de noter que comme il a été convenu à la séance d'organisation, la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 10 octobre à 18 heures. J'ai l'intention, avec la coopération des membres, de respecter strictement cette date comme les années précédentes. Je prie instamment les membres de déposer le plus tôt

possible leurs projets de résolution et de décision, notamment les projets de résolution et de décision traditionnels et les projets de résolution qui peuvent avoir des incidences sur le budget-programme.

La séance est levée à 13 h 10.